

MÉMORIAL

DES

SÉANCES DU CONSEIL MUNICIPAL

DE LA VILLE DE GENÈVE

Trente-sixième séance – Mercredi 18 janvier 2006, à 17 h

Présidence de M^{me} Catherine Gaillard-lungmann, présidente

La séance est ouverte à 17 h dans la salle du Grand Conseil.

Font excuser leur absence: *M. Patrice Mugny*, conseiller administratif, *MM. André Kaplun, Marc-André Rudaz* et *M^{me} Sandrine Salerno*.

Assistent à la séance: *M. Manuel Tornare*, maire, *M. André Hediger*, vice-président, *MM. Christian Ferrazino* et *Pierre Muller*, conseillers administratifs.

CONVOCATION

Par lettre du 5 janvier 2006, le Conseil municipal est convoqué dans la salle du Grand Conseil pour mardi 17 janvier et mercredi 18 janvier 2006, à 17 h et 20 h 30.

1. Communications du Conseil administratif.

Néant.

2. Communications du bureau du Conseil municipal.

La présidente. Mesdames et Messieurs, nous vous prions de bien vouloir excuser l'absence de M. Mugny, qui est souffrant.

J'ai une deuxième communication. Les membres du bureau sont convoqués, à 19 h, à la salle Nicolas-Bogueret. Cela ne durera pas longtemps, juste cinq minutes, pour une communication du Secrétariat du Conseil municipal.

Je salue à la tribune du public la présence de M. Jacques Finet, ancien conseiller municipal démocrate-chrétien. (*Applaudissements.*)

3. Prestation de serment de M^{me} Odette Saez, remplaçant M. Guillaume Barazzone, conseiller municipal démissionnaire.

M^{me} Odette Saez est assermentée. (Applaudissements.)

4. Questions orales.

M. Manuel Tornare, maire. J'ai deux réponses à communiquer, Madame la présidente. La première concerne l'avocat qui conseille le Conseil administratif pour la rue du Stand. La question a été posée par un conseiller municipal libéral, sauf erreur. Vous savez que nous avons été victimes d'attaques parfois calomnieuses; certaines faisaient partie du débat politique, ce que nous respectons,

mais d'autres étaient calomnieuses. Le Conseil administratif a considéré qu'il fallait être conseillé dans cette affaire par un avocat indépendant. L'argent est pris sur une ligne budgétaire adéquate.

La deuxième réponse – je ne sais plus qui avait posé la question, sûrement un écologiste... (*Protestations.*) Ah bon! Je croyais que c'était de l'innéité... La question concerne les cartes d'invitation. Je vous lis la réponse de Jacques Moret. Elle est assez longue et je vous demande donc un peu de patience, mais cela vaut la peine d'écouter la réponse de notre directeur général. Je lis:

«Dans l'ancienne version graphique de la Ville de Genève, il était d'usage d'utiliser deux types de cartes d'invitation: un petit format A6, avec impression en couleurs du logo «Ville de Genève», et un plus grand format A5, ce qui correspond au format utilisé maintenant avec la nouvelle charte graphique, avec impression en noir et blanc, utilisé lorsque de nombreuses informations devaient figurer sur l'invitation. L'utilisation du format A5 n'est donc pas une nouveauté.

»Relevons également que les frais postaux pour une enveloppe A5 sont identiques à ceux d'une enveloppe A6. Lors de la mise en place de la nouvelle charte graphique et par souci de simplification et d'économie – notamment un seul format à préimprimer et à gérer – il avait été décidé de ne conserver qu'un seul format de carte d'invitation, le format A5. De plus, il est à relever que les anciennes cartes d'invitation étaient imprimées sur du papier bristol, alors que les nouvelles le sont sur du papier color copy, plus respectueux de l'environnement. Ces cartes d'invitation sont labellisées.»

Néanmoins, nous en avons parlé ce matin au Conseil administratif. Nous allons réétudier la possibilité de réduire la taille des cartes d'invitation au seul format A6 et, si nécessaire, de revenir à la pratique antérieure.

M. Georges Queloz (L). J'ai entendu la réponse à ma question d'hier soir et je ne peux tout de même pas m'en contenter. En effet, lorsqu'on demande sur quelle ligne budgétaire les fonds seront pris pour payer l'avocat, c'est se moquer du monde que de répondre: dans la ligne adéquate. Monsieur le maire, s'il vous plaît, ce n'est pas une réponse...

Ensuite, j'ai demandé des précisions sur le mandat. Dans cette affaire, il y a deux poids deux mesures. D'un côté, vous avez un fonctionnaire – un directeur – mis à pied et qui devra vraisemblablement, lui, payer de sa poche les honoraires de son avocat. J'aimerais savoir si les conseillers administratifs, eux, payeront l'avocat de leur poche ou par l'intermédiaire des contribuables. Je veux des précisions et je veux savoir dans quelle situation le Conseil administratif doit se défendre, qui est l'avocat choisi, quel est son rôle exact, quelle est la nature de

son mandat et ses limites. Si c'est par rapport à la plainte déposée et à l'enquête du procureur général, je peux le comprendre, mais, pour le reste, c'est interne et je ne peux pas comprendre une telle réponse.

M. Manuel Tornare, maire. Monsieur Queloz, le fonctionnaire se fait assister par un avocat; pour notre part, nous nous contentons de demander des conseils à un avocat, ce qui est différent, et au niveau des honoraires aussi. Comme disait Georges Marchais: c'est votre question, c'est ma réponse! (*Rires.*)

M. André Hediger, conseiller administratif. Hier soir, M. Metzger a posé une question à propos du McDonald's du rond-point de Plainpalais. Il a déclaré qu'une terrasse d'hiver avait été installée et a demandé sur quels critères j'avais donné mon autorisation et si cela allait devenir une pratique. La réponse est très simple. Le McDonald's de Plainpalais a refait l'an dernier sa cuisine et cette année la partie restaurant; il nous a demandé, pour une durée d'un mois à un mois et demi, l'autorisation de disposer d'un espace devant l'établissement, donc d'empiéter un peu sur le trottoir. Comme cela ne gênait pas la circulation des piétons, j'ai donné l'autorisation. D'ici à la fin du mois, les travaux à l'intérieur seront terminés et il n'y aura donc plus d'empiétement sur le trottoir.

Une autre question, posée par M. Sottas, concerne les murets de la plaine de Plainpalais; d'ailleurs, ce n'est pas la première fois que nous en parlons. Je rappelle que, après les aménagements du tram, ces murets ont disparu et, comme nous sommes dans l'attente d'un traçage de la bande cyclable, ces murets n'ont pas été remis. Je crois que des poteaux ont été installés provisoirement par la Voirie, mais ils ont été abîmés et une bande jaune a été tracée. Pour ma part, je demande en permanence aux agents de ville de faire respecter cette bande jaune. Le 11 janvier 2005, j'avais déjà répondu à ce sujet à M. Segard, directeur aux Transports publics genevois, en lui expliquant ce que je viens de vous dire. Voilà, nous sommes donc dans l'attente de l'aménagement de la bande cyclable.

Monsieur Sottas, si cela vous pose des problèmes en tant que conducteur de tram, cela m'en pose aussi, car les voitures peuvent entrer très facilement pour stationner sur la plaine de Plainpalais. Mais tout cela rentrera dans l'ordre lorsque la piste cyclable sera tracée.

M. Christian Ferrazino, conseiller administratif. Je réponds à une question qui m'a été posée par M^{me} Klopmann au sujet de l'îlot 5-7, aux Grottes. Grosso modo, Madame, vous me demandiez où nous en étions avec ce dossier, déjà examiné par votre Conseil municipal, puisque, à l'époque, un préavis avait été

sollicité dans le cadre du plan localisé de quartier (PLQ), lequel, renseignements pris, a été adopté par le Conseil d'Etat le 26 septembre 2005. Donc, le PLQ que vous avez préavisé favorablement est aujourd'hui en force. Actuellement, se posent les questions des autorisations de construire qui seront déposées prochainement, tant par les privés que par la Ville de Genève.

Je vous rappelle que le projet le plus important sur cette parcelle située derrière la gare, à la place de Montbrillant, concerne un hôtel qui sera construit par des privés. Il s'agit d'un hôtel dont les prix seront modiques. Les promoteurs avaient prévu la construction d'un deux-étoiles à proximité donc de la gare, ce qui répond à une réelle demande. Puis, comme vous le savez, sur les parcelles situées derrière l'hôtel, parcelles dont la Ville de Genève est propriétaire, nous envisageons de créer des droits de superficie en faveur d'une coopérative d'habitation, avec qui nous sommes déjà en discussion pour créer du logement coopératif.

Maintenant, aux problèmes fonciers et financiers que vous pouvez imaginer dans le cadre de ces différents projets est venue se greffer, à la demande d'ailleurs du Conseil municipal, ce qu'on appelle la vélostation. Actuellement, nous examinons où elle pourrait être installée dans le cadre de ce projet et si, comme vous l'avez suggéré, l'hypothèse retenue était dans le sous-sol d'un des bâtiments de la Ville, derrière l'hôtel, nous devrions négocier également le passage qui va depuis la place jusqu'à cet endroit, en traversant l'hôtel.

Vous le voyez donc, quelques aspects sont en négociation entre les privés et la Ville de Genève. Le groupe de travail fonctionne bien et nous espérons que les requêtes en autorisation de construire, qui seront prochainement déposées, auront un accueil favorable et que ce chantier pourra aller de l'avant. Mais, avant d'ouvrir un chantier, il faut savoir ce qu'on y fera définitivement et, c'est vrai, la problématique de la vélostation nous retarde quelque peu. Mais c'est tout à fait légitime, car nous n'allons pas ouvrir un chantier sans savoir si, d'aventure, nous devons intégrer un élément comme celui-ci, avec les conséquences qu'il peut impliquer. Voilà ce que je peux vous dire brièvement aujourd'hui, Madame Klopmann, et il est évident que nous vous tiendrons informée du suivi de ce dossier, parce que, comme à vous, il nous tient tout particulièrement à cœur.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Hier, une question a été posée au Conseil administratif concernant le budget 2006, voté en date du 17 décembre 2005 par le Conseil municipal. Cette question a déclenché un article dans la *Tribune de Genève* de ce matin, titré: «Le Municipal a-t-il voté un budget illégal?».

La rue du Stand 25, le Restaurant du Parc des Eaux-Vives, la taxe professionnelle, mais que va donc encore sortir M. Maudet de son chapeau en ce début

d'année? A chaque séance du Conseil municipal, le représentant radical cherche – on va le dire – à se mettre en valeur au détriment du Conseil administratif. A ce propos, je me permets de rappeler quelques faits saillants et importants pour votre compréhension. En premier lieu, les estimations de la taxe professionnelle dépendent essentiellement du Service de la taxe professionnelle et non pas d'une quelconque information de l'Administration fiscale cantonale. Que cela soit bien clair, l'Administration fiscale cantonale s'occupe essentiellement du centime additionnel communal. Ces données, celle de la taxe professionnelle comme celle du centime additionnel et des impôts, relèvent du secret fiscal et demeurent donc strictement confidentielles. C'est la loi.

Dans le courant de l'année 2005, quelques groupes professionnels ont vu le taux de leur taxation évoluer à la hausse ou à la baisse, ce qui a nécessité une correction extrêmement prudente de ma part en matière de résultat pour le projet de budget 2006. D'ailleurs, les chiffres ont été publiés et approuvés lors de la séance du 24 novembre 2005 de la Commission de la taxe professionnelle, que je préside, et une approbation du Conseil d'Etat nous est arrivée par lettre en date du 5 janvier 2006.

Hier, je vous parlais d'une information à la commission des finances; en fait, il s'agit d'une information que j'ai donnée au bureau du Conseil municipal lors d'une séance en date du 5 décembre 2005, où j'ai été convoqué pour parler du projet de budget 2006. A ladite séance, un représentant de chaque parti était présent. J'ai ici la liste des participants et je vais vous les citer, parce que vous verrez qu'on est peut-être un peu amnésique. Je parle de la présidente, M^{me} Catherine Gaillard-Lungmann, de M. Didier Bonny, M. Roberto Broggin, M^{me} Hélène Ecuyer, M. René Grand, M^{me} Catherine Hämmerli-Lang, M^{me} Florence Kraft-Babel et M. Pascal Rubeli; m'accompagnait à cette séance M. Moret, et il y avait aussi M^{me} Cabussat et M. Hercod. Nous parlions globalement du déroulement de la séance du budget du 17 décembre 2005. J'ai ici l'extrait du procès-verbal de cette séance; il dit ceci: «M. Muller annonce des éventuels amendements du Conseil administratif et dit qu'on assiste à une baisse de la taxe professionnelle de l'ordre de 2,3 millions.» Hier, il a été dit clairement que cette estimation est faite par mon département et, aujourd'hui, je le dis et je le confirme: les résultats des établissements bancaires, en particulier, ont été mirobolants. Celles et ceux qui ont lu la *Tribune de Genève*, *L'Agefi* ou *Le Temps* aujourd'hui ont pu voir que les performances de la Société générale de surveillance (SGS) ont été exceptionnelles, et c'est historique. Tout cela fait que les résultats extrêmement prudents inscrits dans le cadre du projet de budget 2006 sont certainement en deçà de ce qui se passera finalement.

Par une note officielle de ma part adressée au Conseil administratif le 29 novembre 2005, j'ai donc informé ledit Conseil, qui a traité ce sujet le 7 décembre, deux jours après la séance du bureau du Conseil municipal, et il a

décidé, pour les raisons que je viens d'invoquer, de ne pas modifier le projet de budget. Pourquoi, me demanderez-vous? Parce que j'ai ici quelques chiffres qui prouveront que le département des finances ainsi que le Conseil administratif, et en particulier le Service de la taxe professionnelle, travaillent avec une prudence de Sioux. Je me permets donc de rappeler quelques chiffres. En 2002, nous avons budgétisé 86 830 000 francs et, au final des comptes, nous avons 90 275 000 francs, une différence de 3 500 000 francs, en chiffres ronds, à la hausse. En 2003, nous avons budgétisé 84 900 000 francs et, au final, nous avons 110 291 000 francs, ce qui fait une différence de plus de 25 millions de francs sur le revenu de la taxe professionnelle. En 2004, 104 millions de francs sont budgétisés et nous arrivons à 110 millions de francs à la fin de l'exercice, 6 millions de francs de plus. Pour 2005, toujours prudents, nous mettons 104 millions de francs et nous arrivons, d'après les chiffres avérés, mais encore à vérifier, à 104 887 000 francs, donc une petite augmentation. Tout cela prouve que le Service de la taxe professionnelle travaille avec diligence, avec prudence surtout et, à l'énoncé des chiffres que je viens de vous donner, avec une extrême conscience à l'évaluation des recettes.

En conclusion de cette explication circonstanciée, qui me semblait importante pour vous et, surtout, pour la presse, le budget présenté le 17 décembre 2005 est parfaitement dans la légalité. En conséquence, au nom du Conseil administratif, j'exige un droit de réponse dans la *Tribune de Genève*, et également dans les médias radiophoniques qui ont beaucoup glosé depuis hier soir et ce matin sur la manière, semble-t-il, malhonnête de travailler du Conseil administratif. Je ne doute pas un instant, Monsieur Stämpfli, qu'avec l'accord de votre rédacteur en chef, M. von Burg, vous m'accorderez, selon l'éthique professionnelle journalistique qui vous caractérise, un article dans les mêmes proportions que celui d'aujourd'hui.

Mesdames et Messieurs, ce qui aurait dû être un scoop de début d'année n'est finalement qu'un pétard mouillé. (*Applaudissements.*)

M. Didier Bonny (DC). Je remercie M. Muller de nous avoir rafraîchi la mémoire. Comme cela a été dit, j'étais présent à la séance du bureau du 5 décembre 2005 et je mettrai un bémol. Le jour du budget, on peut comprendre que nous n'étions pas tout à fait informés de ce qui c'était passé. Moi-même, lors de la séance du bureau du 5 décembre, j'ai demandé à M. Muller – je ne sais pas si ma question figure dans le procès-verbal – si la réduction des recettes de la taxe professionnelle de 2,3 millions de francs aurait des répercussions sur le budget et ce qui se passerait. Il m'a répondu que le Conseil administratif ferait des propositions de diminution de 2,3 millions pour le budget le 17 décembre. Sur ce, j'ai dit à M. Muller que j'espérais que le Conseil administratif ne jouerait

pas avec les amortissements. Il m'a répondu par la négative, qu'il n'en était pas question et que le Conseil administratif chercherait ces économies ailleurs. Or, le 17 décembre 2005, rien ne s'est passé. Nous aurions pu penser alors que ces 2,3 millions de francs estimés à la baisse avaient disparu dans la nature en raison de changements intervenus entre-temps, puisque rien ne nous avait été proposé.

C'est vrai, tout cela n'était pas d'une grande clarté et, une fois de plus, il aurait mieux valu que le Conseil administratif soit plus transparent; mais, nous le voyons ces derniers temps, ce n'est pas le cas. Je parle donc bien du Conseil administratif et pas de M. Muller, en l'occurrence. A mon avis, il était important d'apporter cette précision.

M. Pierre Maudet (R). Je remercie le Conseil administratif de sa réponse; si nous l'avions eue hier soir, cela aurait évité ce déballage. Pour ma part, je me suis contenté de poser une question légitime. Peut-être que le représentant de mon groupe n'a pas correctement relayé l'information, mais, en tout état de cause, on aurait pu s'attendre – et c'était là le sens de ma question, et non pas de remettre en cause le travail du Service de la taxe professionnelle et de vos services, Monsieur le magistrat – à recevoir, le matin même du budget, le correctif en question, comme les années précédentes. Il y a quelques années, je vous rappelle que notre Conseil municipal avait accepté le correctif à la hausse de plus de 10 millions de francs, qui nous avait été annoncé le samedi matin même...

M. Pierre Muller, conseiller administratif. Cela suffit! C'est honteux, ce que vous dites! C'est malhonnête, ce que vous faites!

M. Pierre Maudet. Ecoutez, Monsieur Muller, c'est bien de faire de l'autocritique, mais je vous laisse employer ces mots pour vous-même. Pour ma part, je le confirme, ma question portait sur le fait qu'on ne nous a pas signalé de répercussion le matin même, et je le regrette. Quelques années auparavant, on nous avait annoncé le budget à la hausse, on aurait donc pu nous notifier une diminution. Nous avons pris note de votre position, qui n'était pas, semble-t-il, celle de l'ensemble du collège. La question orale méritait d'être posée et je me félicite, pour ma part, de l'avoir fait.

M. Pierre Muller, conseiller administratif. D'accord, Monsieur Maudet, vous avez une manière assez habile de vous retourner. Bravo! Vous le faites avec un talent certain, mais il n'empêche que vous avez jeté l'opprobre, hier, sur le Conseil administratif et sur moi-même; de plus, vous vous êtes répandu à la Radio

suisse romande et dans la presse écrite pour fustiger le Conseil administratif. Vous avez pensé trouver de nouveau un scoop pour faire du mal au Conseil administratif, c'est votre technique depuis plusieurs mois. Nous avons encore à traiter quelques petits sujets, comme la rue du Stand, et nous verrons bien, au final, ce qui se passera...

Votre attitude est parfaitement scandaleuse, elle n'est en tout cas pas digne d'un futur représentant du Conseil administratif, et j'aime mieux vous le dire aujourd'hui. (*Protestations et applaudissements.*)

5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le longboard» (P-126 A)¹.

Rapporteur: M. Alpha Dramé.

Préambule

La pétition a été renvoyée à la commission des pétitions par le Conseil municipal en date du 3 novembre 2004. La commission s'est réunie à deux reprises, le 6 décembre 2004 et le 10 octobre 2005, sous les présidences successives de MM. Jean-Charles Rielle et Pierre Oberholzer, pour traiter de cet objet.

Les notes de séance ont été prises par M^{me} Olivia Di Lonardo, que le rapporteur remercie pour la qualité du travail accompli.

Texte de la pétition

(Voir annexe.)

Séance du 6 décembre 2004

Audition de M^{me} Selena Leclerc et de M. Jean-Christian Placenti, représentants de l'Association genevoise de longboard (AGL)

M. Placenti explique que l'AGL est une association récente, composée de jeunes. Le longboard est un sport récent, mais il y a de plus en plus d'adhérents. Il précise qu'un longboard peut faire jusqu'à 1,20 m et atteindre une vitesse maximale de 80 à 90 km/h.

¹ «Mémoire 162^e année»: Commission, 2608.

Le but de la demande serait de fermer et sécuriser une route afin que les adeptes des patins à roulettes, caisses à savon ou autres puissent y accéder. Ce serait une sorte d'énorme toboggan. Pour cela, une route goudronnée et une bonne pente suffisent. Par contre, la route devra être suffisamment longue pour assurer un maximum de protection.

Un commissaire demande si une route a été proposée.

M. Placenti répond qu'un projet est prêt et qu'il porte sur la route de Vessy. Il suffirait d'y mettre une barrière en haut et une en bas. Une piste cyclable assez large permet l'accès à pied.

Il distribue le dossier en question aux membres de la commission.

Il précise que le dossier a été fait en octobre 2003. Il est entré en contact avec le Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement, l'Office des transports et de la circulation et la Délégation de la jeunesse. Tous semblaient enthousiasmés par le projet, mais rien n'a été entrepris. M. Placenti a personnellement testé la vitesse maximale atteignable sur cette route. Il n'a pas pu aller au-delà de 40 km/h. La route de Vessy n'est pas dangereuse et elle est régulière.

Un commissaire demande de préciser ce qu'il souhaiterait voir être fait au niveau de la circulation.

M. Placenti réplique qu'il demande de fermer la route un après-midi ou une soirée par semaine, pour la période allant du mois de mai à celui de septembre.

Le commissaire demande comment il ferait dans le cas où il pleuvrait.

M. Placenti propose de dire que cela aurait lieu tous les dimanches après-midi s'il ne pleut pas. Il est notoire que beaucoup de jeunes s'ennuient le dimanche.

Le commissaire demande s'il serait aussi possible de l'organiser la nuit.

M. Placenti réplique que cela est tout à fait possible.

Un commissaire soulève le fait qu'il y a le Tennis Club de Champel, ce dernier n'est accessible que par la route de Vessy. Il demande comment serait envisagé le problème, tant pour la semaine que pour le week-end.

M. Placenti répond que, si ces personnes peuvent jouer au tennis, il suppose qu'elles peuvent aussi marcher. Le parking du Bout-du-Monde se trouve à environ 300 m. Il ajoute que l'on pourrait toujours trouver des raisons pour empêcher le projet, mais que c'est un lieu proche de la ville et accessible par le réseau des transports publics.

Le commissaire précise que le seul problème se situe au niveau de l'accès aux courts du club de tennis, mais qu'une solution peut toujours être trouvée.

M. Placenti s'est rendu à l'Urban Contest de Lausanne, c'était l'anarchie totale, la circulation n'avait pas été bloquée. En revanche, sur la route de Vessy, il pense que cela peut être évité aisément. Il est toujours possible de laisser un accès aux courts de tennis par le haut de la route, en laissant une des voies ouverte.

Un commissaire demande combien, approximativement, de personnes pratiquent ce sport.

M. Placenti répond qu'il pourrait atteindre une centaine de personnes, peut-être moins au début, mais, avec de la publicité, cela devrait augmenter.

Le commissaire demande, d'une part, s'il s'agit d'une discipline sportive reconnue et, d'autre part, si le département des sports et de la sécurité a été approché pour ce projet.

M. Placenti répond que le but est d'organiser un free ride. Cette compétition existe en France et aux Etats-Unis, mais cela ne concerne malheureusement pas les enfants et les adolescents.

Le commissaire demande si ce serait envisageable dans d'autres cantons.

M. Placenti réplique avoir voulu commencer par quelque chose de relativement simple, de faire connaître et populariser ce sport. Il serait ensuite possible d'envisager un autre lieu, mais il faut une certaine technique. Il serait envisageable d'inviter des professionnels venant d'Italie ou de France, une fois par année.

Le commissaire demande si cela a déjà été testé à titre d'essai.

M. Placenti répond que l'Office des transports et de la circulation leur avait promis que, s'ils réunissaient un certain nombre de signatures, il fermerait une route, au mois de juin. Rien n'a été fait, alors qu'environ 150 signatures ont été réunies en trois mois.

Un commissaire précise que la route a souvent été fermée pour le motocross.

M. Placenti dit que les hésitations viennent du fait qu'il s'agit d'un sport alternatif.

Un commissaire demande si la route est sur la commune de Veyrier.

M. Placenti dit qu'il a effectivement envoyé une demande à la mairie de Veyrier. Cette dernière n'a pas refusé mais a évoqué le problème du tennis.

Un commissaire demande combien de membres compte l'association.

M. Placenti dit qu'il s'agit d'un peu moins d'une centaine de membres, mais qu'il peut dénombrer environ 200 pratiquants. L'association commence à être connue.

La commissaire demande où ce sport est pratiqué pour l'instant.

M. Placenti répond que ceux qui pratiquent bien ce sport circulent comme des cyclistes. Bien qu'il n'y ait pas de frein, il existe des techniques de freinage. L'association met l'accent sur la nécessité de mettre des protections, ce qui n'est pas le cas pour de nombreux cyclistes. Le problème est que ce sont les personnes pratiquant le longboard qui sont ennuyées par la police.

La commissaire demande si l'association prévoit des mesures de sécurité et un apprentissage des techniques.

M. Placenti répond qu'il est prévu d'apprendre les techniques essentielles à la pratique de ce sport. Les plus avancés incitent les nouveaux à se protéger.

La commissaire demande s'il y a une cotisation pour l'association.

M. Placenti dit que la cotisation se monte à 10 francs.

Un commissaire demande comment est envisagée l'organisation de la journée, notamment dans un objectif festif.

M. Placenti dit être en association avec Tranzport Wind Service qui loue des rollers. Cette organisation avait une autorisation au bord du lac, avant la mise en place de Cinélaç. Elle serait sur place, elle a tout le stock nécessaire, y compris les casques de sécurité.

Le commissaire demande si quelque chose est prévu pour les premiers secours.

M. Placenti avoue n'avoir pas poussé la réflexion aussi loin. Il ajoute que les skate-parks sont bien plus dangereux.

Un commissaire dit que les ambulances sont susceptibles d'être sur les lieux en deux-trois minutes, ce qui a été vu avec le motocross.

M. Placenti affirme qu'il est toujours possible de prévoir une trousse de premier secours, pour ce qu'ils appellent des «pizzas». Les personnes sont jeunes et, avec les protections adéquates, les risques sont minimisés. De plus, la vitesse les rend plus attentifs.

Une commissaire trouve l'idée formidable. Même si la route est à la commune de Veyrier, les terrains sportifs situés plus bas sont propriété de la Ville de Genève. Cependant, vu que beaucoup de monde vient pique-niquer le dimanche dans ce coin, fermer la route tous les dimanches serait peut-être un peu excessif. Par contre, elle affirme que cela serait toujours mieux que le motocross. Elle termine en disant qu'il y a un parking à la ferme Vecchio.

Une commissaire demande quel âge a leur plus jeune adhérent.

M^{me} Leclerc répond que le plus jeune membre de l'association est âgé de 14 ans.

Une commissaire demande combien de personnes sont inscrites à l'association.

M. Placenti répond que, sur le forum, il y a une soixantaine de personnes inscrites, mais que celui-ci est récent. Cela marche par le bouche à oreille.

Une commissaire désire savoir si une autorisation a été demandée pour utiliser le parking de Rive.

M. Placenti répond que cela n'a pas été demandé, mais que cela se fait tout de même de manière «sauvage». Par la voie officielle, cela ne serait pas possible, ce n'est pas une aire de jeu. On envoie les longboardeurs dans les parcs, mais il y a des enfants et des poussettes, alors que, vers l'ONU, c'est désert et que les routes sont larges. Depuis 1998, il n'a jamais vu d'accident.

La commissaire demande si rien n'est organisé en France voisine.

M. Placenti réplique qu'en France voisine quatre routes sont fermées à cette fin. Cependant, ce ne sont pas des routes agréables, elles sont faites pour des vitesses élevées, pour des professionnels.

Un commissaire demande s'il y a des contacts avec le skate-park de Plainpalais.

M. Placenti dit que cela n'a pas encore été fait, mais que ce n'est pas le même esprit. Il pense que certains jeunes pourraient être intéressés.

M. Placenti dit que la seule chose qui fait peur, c'est le danger, mais que le seul danger vient des voitures. Le risque généré est identique à toute autre activité.

Une commissaire demande s'ils avaient participé au forum pour les places de jeux. Un petit film avait été montré à l'occasion.

M. Placenti répond que son association avait participé à la journée sans voitures en 2003. Il y avait un stand avec quelques planches d'essai. La Délégation à la jeunesse avait promis de faire quelque chose, mais rien n'a été fait. Il y a un risque de voir de plus en plus de pratique sauvage. Cette pétition est la dernière voie légale possible.

Les pétitionnaires se retirent et le président ouvre la discussion sur les auditions.

Les propositions d'audition concernent la Délégation à la jeunesse, M. Burri, de l'Office des transports et de la circulation, et le département des sports et de la sécurité.

Le président met au vote la proposition d'audition de la Délégation à la jeunesse. Elle est acceptée à l'unanimité (2 AdG/SI, 2 Ve, 1 T, 3 S, 1 R, 1 DC, 1 L et 2 UDC).

La proposition de contacter M. Burri par lettre est acceptée à l'unanimité.

La demande d'audition du département des sports et de la sécurité est acceptée à l'unanimité.

Séance du 10 octobre 2005

Audition de M. Claudio Deuel, délégué à la jeunesse

M. Deuel explique que des pratiquants de longboard sont venus le voir, il y a quatre ans, pour savoir comment s'y prendre. La Délégation à la jeunesse leur a conseillé de se mettre en association pour qu'il y ait un interlocuteur.

Lorsqu'on lui a amené le dossier, en 2003, il l'a directement retransmis au chef du Service des sports. On lui a répondu que ce tronçon de la route de Vessy était très fréquenté, surtout de mai à septembre, mais qu'il n'y avait pas d'objection, toutefois, seulement pour de temps en temps et non de manière hebdomadaire. La même demande a été faite à la commune de Veyrier et il y a eu la même réponse.

Il a écrit en 2004 aux pétitionnaires pour les informer que leur requête ne pouvait être entièrement satisfaite. C'est de là qu'est née Asphaltissimo; il montre à la commission le film fait par l'association organisatrice de cet événement. La route de Vessy et le chemin du Pacage ont été fermés à cette occasion. L'accès au tennis a été maintenu. Un radar a été installé et il a enregistré la vitesse maximale de 50 km/h.

Les jeunes de l'association se sont organisés avec beaucoup de sérieux, ils ont fait un excellent travail. Un seul a atterri dans les matelas de sécurité, il ne s'est pas blessé, contrairement à ce qui se serait passé avec une voiture.

Un commissaire demande comment est envisagée la faisabilité de la pétition. La route de Vessy pourrait-elle être fermée deux à trois fois par année?

M. Deuel répond qu'il pourrait être envisagé de le faire une à deux fois par année. Il ajoute qu'il y a un côté préventif, certains pratiquent le longboard la nuit; en fermant des routes à l'intention des adeptes de ce sport, on leur coupe un peu l'envie de prendre des risques. Il y aurait d'autres routes envisageables, mais, dès qu'elles sont des trajets utilisés par les TPG, cela devient difficile d'avoir des autorisations.

Il y a notamment la route de Ferney, mais il s'agit d'une route cantonale, mais les longboardeurs l'utilisent quand même. La police a proposé la route située

de l'autre côté, celle qui rejoint le bureau des autos. Mais la pente est raide et il faudrait plus de protection.

Une commissaire demande s'il ne serait pas envisageable de fermer la route du Bout-du-Monde, mais le soir, lorsque la circulation est moindre.

M. Deuel répond que cela pourrait être une idée. Il y a d'autres demandes, telles que de mettre de la neige pour pouvoir faire du snowboard. Dans le cas où il y aurait suffisamment de neige, ses services sont déjà prêts. Il renvoie la commission à la motion M-319 acceptée par le Conseil municipal le 19 avril 2004 et demandant à la Ville un vrai soutien aux sports de rue populaires.

Le président lui demande s'il soutient la demande de fermeture hebdomadaire ou s'il envisage, comme à Lausanne, de fermer une route trois fois par année.

M. Deuel dit qu'il souhaiterait une fermeture hebdomadaire, mais qu'il n'y a pas que ce sport. Le skate-board est un phénomène de mode et éminemment masculin; pour le longboard, c'est encore plus visible. Les personnes qui pratiquent ce sport en ville de Genève sont environ une centaine, voire moins. Il les défend, mais il ne faut pas exagérer.

Discussion et vote de la commission

Le président demande s'il est opportun de maintenir l'audition du Service des sports, étant donné le travail accompli. Certains commissaires proposent donc de renoncer à cette audition.

Le président soumet au vote la proposition de renoncer à l'audition du Service des sports. Cette proposition est acceptée à l'unanimité.

La discussion est ouverte concernant la pétition.

Le représentant du Parti socialiste pense qu'il est important que les jeunes puissent constater qu'ils ont été entendus. C'est pourquoi il propose de renvoyer la pétition au Conseil administratif et de laisser M. Deuel gérer la demande.

La représentante du Parti radical partage l'avis du socialiste. Elle va dans le même sens que la motion M-319 développée par les radicaux le 4 décembre 2002 et déjà mentionnée dans ce rapport. La demande des pétitionnaires est exagérée, mais les services de M. Deuel trouveront d'autres lieux. La commissaire radicale soutient le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Le représentant du Parti libéral propose également le renvoi de la pétition au Conseil administratif. Il soulève le fait qu'il est important de préciser que la Délégation à la jeunesse sera chargée d'organiser la demande, de manière trimestrielle ou semestrielle, comme cela a été fait jusqu'à présent. A cet effet,

M. Deuel semble savoir comment gérer ce type d'événements pour une centaine de personnes. Le renvoi ne peut cependant être voté tel quel. Il ajoute une recommandation, à savoir que cette action, soit la mise à disposition d'une rue, deux à trois fois par année, sera menée par la Délégation de la jeunesse, dans une optique de prévention, mais que, en échange, les pratiquants du sport en question soient raisonnables. Il faut essayer de les sensibiliser, de faire un marché.

Le représentant des Verts soutient qu'ils iront dans le même sens. Ils sont d'accord pour le renvoi de la pétition au Conseil administratif et pour que ce dernier redimensionne la demande aux réalités du sport, tel que cela a été exposé par M. Deuel.

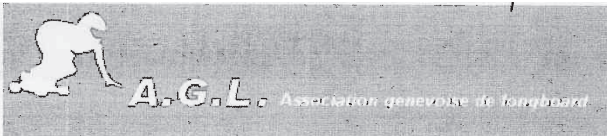
Le président reformule la recommandation:

«Le Conseil municipal renvoie la pétition P-126 au Conseil administratif et l'invite à mandater la Délégation à la jeunesse pour qu'elle mette tout en œuvre pour faciliter l'organisation de cette activité sportive dans une optique de prévention. Cela doit se faire de manière trimestrielle ou semestrielle, grâce à la mise à disposition d'une rue sécurisée deux à trois fois par année.

»En échange, et compte tenu des risques d'accidents liés à ce sport, les responsables de cette activité sportive devront s'engager, auprès du service compétent, à ce que ce sport soit pratiqué, durant cette période, dans un esprit sportif et de manière raisonnable.»

Le président met la recommandation au vote. Celle-ci est acceptée à l'unanimité.

Annexe mentionnée



Association Genevoise de Longboard
51, Route de Mon-Idée
1226 Thônex
Tél : 022 349.72.90
<http://www.a-g-l.ch>
e-mail : a-g-l@a-g-l.ch

Genève, le 20 octobre 2004

Monsieur Gérard Deshusses
Président du Conseil municipal
Palais Eynard
Rue de la Croix-Rouge 4
1211 Genève 3

Pétition

Monsieur,

Nous souhaiterions dans le cadre de notre activité sportive que vous nous aidiez à obtenir l'autorisation de barrer une route en descente à la circulation pendant un laps de temps défini et ceci de manière hebdomadaire.
Ce lieu pourrait devenir le rendez-vous régulier de tous les habitants de la région lémanique pratiquant un sport de glisse.

L'Association Genevoise de Longboard

Placenti Jean-Christian

Signatures :

Premier débat

M^{me} Nicole Bobillier (S). Voilà une pétition qui nous change de celles que nous avons examinées ces derniers temps! En effet, il n'est pas question de suppression de places de parc, de nuisances sonores, de saleté ou d'insécurité. Une pétition rafraîchissante et, rendez-vous compte, défendue par une mamie – c'est pas beau, ça? – qui espère bien inaugurer le premier tronçon mis en service. Bon, un peu de sérieux maintenant...

Lorsque la commission a commencé son travail sur cette pétition intitulée «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le longboard», elle était bien embarrassée, et cela pour deux raisons. Premièrement, dans notre ville, tout de même assez plate, trouver une route en descente paraissait un peu difficile, car nous n'avons pas la configuration lausannoise, par exemple. Deuxièmement, la proposition avancée par les pétitionnaires, à savoir la route de Vessy, depuis la ferme Vecchio jusqu'en bas, près du terrain de Vessy, était une bonne idée, seulement cette route n'est pas sur la commune de Genève, mais sur celle de Veyrier. Quoi qu'il en soit, après avoir entendu avec intérêt les pétitionnaires et la Délégation à la jeunesse, la commission a quand même été convaincue du bien-fondé de cette demande. En effet, à l'heure où l'on a tendance à se plaindre que les jeunes zonent, qu'ils n'ont ni intérêts ni passions – j'en passe et des meilleures – en voilà qui ont envie de s'investir, de faire quelque chose et de le partager! Alors, aidons-les à réaliser leur rêve, à vivre leur passion, mais pas n'importe comment, évidemment!

Premièrement, en encourageant et en donnant à la Délégation à la jeunesse les moyens qui lui permettront de mettre en place des règles précises de prévention et de sécurité, tant pour les éventuels spectateurs que pour les utilisateurs sportifs. Deuxièmement, en recommandant au Conseil administratif de trouver des lieux adéquats, il doit bien en exister, même dans cette ville plate. Troisièmement, en donnant aux pétitionnaires la possibilité de s'élancer sur leur longue planche un peu plus que deux ou trois fois par an, afin qu'ils profitent pleinement et complètement des périodes de belle saison.

Les socialistes vous encouragent donc à accepter les conclusions de ce rapport P-126 A et à renvoyer cette pétition au Conseil administratif.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). M^{me} Bobillier vient de nous parler du longboard. C'est un sport de rue qui prend de plus en plus d'ampleur, mais il n'y a actuellement, malheureusement, aucun endroit pour le pratiquer vraiment. Sur un skate-park, on peut faire du BMX, du roller, du patin, du skate, mais pas du longboard. Certaines personnes pratiquent ce sport sur la route, mais c'est

dangereux, comme tous les sports qui se réapproprient le domaine public. C'est également un sport très éthique à défendre, parce qu'il est encore hors du réseau commercial, pas complètement géré par le business, ce qui est assez agréable. Tous les *contests* sont d'ailleurs autogérés et il faut encourager cette manière de faire, car elle permet aux jeunes – et même à d'autres – d'apprendre le respect, le fair-play et toute la notion de prévention mise en avant.

Ce sport n'est pas très accessible et certaines personnes, dont les femmes, le pratiquent peu. Même M. Deuel regrette que les femmes n'osent pas trop s'engager dans ce sport, qui peut paraître dangereux. Il serait très agréable qu'il devienne un peu plus accessible, plus ouvert; ainsi un plus grand nombre de personnes pourraient alors s'y intéresser. Il serait important également de laisser un espace disponible durant un certain temps, pour donner aux amateurs la possibilité de prendre possession d'une rue et de pratiquer de tels sports, en l'occurrence le longboard.

En commission, beaucoup de choses ont été dites et la pétition, malheureusement, a été assez dénaturée. En effet, celle-ci demandait qu'une rue soit barrée une fois par semaine à la circulation pendant un laps de temps défini, mais la recommandation issue des délibérations demande de libérer une rue une fois par trimestre, ou même par semestre. A l'évidence, les gens ne connaîtront pas le jour, il y aura donc peu de monde. On dira que ça ne fonctionne pas, que c'est inutile et on finira par redonner la rue aux voitures.

Ce n'est évidemment pas ce que nous voulons et c'est pourquoi l'Alternative dépose un amendement pour supprimer la dernière phrase du premier paragraphe, qui demande que cela soit fait trimestriellement ou semestriellement, et pour revenir à la requête de la pétition, c'est-à-dire une fois par semaine. Je ne sais pas encore si le groupe socialiste se ralliera à l'Alternative pour cet amendement. Pour le reste, ce que demande la recommandation ne mange pas de pain et nous l'acceptons.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal renvoie la pétition P-126 au Conseil administratif avec la recommandation de mandater la Délégation à la jeunesse pour qu'elle mette tout en œuvre pour faciliter l'organisation de cette activité sportive dans une optique de prévention.

»En échange, et compte tenu des risques d'accidents liés à ce sport, les responsables de cette activité sportive devront s'engager, auprès du service compétent, à ce que ce sport soit pratiqué, durant cette période, dans un esprit sportif et de manière raisonnable.»

Il a été dit en commission – M^{me} Bobillier y a fait allusion – que la route de Vessy n'est pas sur notre territoire et que nous ne pouvons pas intervenir. Mais nous n'allons toutefois pas jeter cette pétition à la poubelle et nous demandons qu'une route soit trouvée sur le territoire de la Ville de Genève. La pétition nous convient parfaitement et nous souhaitons vivement libérer une route, une fois par semaine, pour laisser d'autres personnes en prendre possession pour une activité saine et très conviviale. Nous vous recommandons d'accepter l'amendement de l'Alternative et de renvoyer la pétition au Conseil administratif.

M. Roman Juon (S). Le Parti socialiste acceptera l'amendement des Verts. Je dirai juste quelques mots pour faire une comparaison avec ce qui se passe à Lausanne, où je m'étais renseigné lorsque je m'occupais des problèmes liés aux sports de rue, notamment le longboard. La Ville de Lausanne a résolu le problème depuis une vingtaine d'années. En effet, plusieurs concours célèbres ont déjà eu lieu et il existe aussi des lieux d'apprentissage et d'entraînement pratiquement permanents. Je conseille à M. Deuel – mais il le sait certainement – de se rendre à Lausanne pour savoir comment cela se passe. Néanmoins, c'est vrai, les gens de la police lausannoise ne sont pas toujours des plus ouverts et, à cet égard, Genève pourrait aller plus loin.

Par contre, c'est mettre la tête dans le sable que de vouloir que ce sport soit pratiqué seulement une fois par trimestre ou par semestre. La rue Verdaine est une piste quasi officielle, puisque, presque tous les jours, je vois les jeunes se lancer depuis la place du Bourg-de-Four. Un guet se trouve sur la rue du Vieux-Collège, un autre guet du côté de la rue des trams, et ils se font des signes avec des lampes de poche. Cela fonctionne bien. Il est évident que plus on restreindra ces possibilités, plus ils s'entraîneront, c'est comme cela, c'est dans leur sang, ils ont un besoin quotidien, voire hebdomadaire, de s'élancer avec leur planche. Sur la route du Bout-du-Monde, c'est pareil et tout marche très bien. On voit aussi des jeunes faire du longboard à l'avenue de la Paix et, récemment, par rapport à cet endroit, deux jugements au sujet d'une amende de 150 francs infligée à un jeune ont été rendus par le Tribunal de police, mais par deux chambres différentes. L'une a acquitté le jeune et l'autre a maintenu la condamnation... Nous sommes donc un peu dans le flou à Genève et il conviendrait de donner rapidement un sérieux coup de pouce.

Les commissaires de la commission des pétitions ont bien travaillé, mais nous ne devons plus attendre. C'est incroyable, le temps nécessaire pour trouver une solution! A mon avis, la Délégation à la jeunesse aurait déjà dû intervenir et une solution cantonale aurait dû être trouvée. J'encourage le Conseil administratif à prendre langue directement avec le nouveau chef du Département des institutions, en espérant que cela ira plus vite.

M. Patrice Reynaud (L). Je me réfère à la page 7 et au haut de la page 8 du rapport P-126 A – je ne vous ferai pas l'injure de tout relire. A l'époque, à l'initiative d'un représentant du Parti libéral, une recommandation avait été ajoutée, qui précisait «que cette action, soit la mise à disposition d'une rue, deux à trois fois par année, soit menée par la Délégation de la jeunesse (...)» et qu'il fallait «essayer de les sensibiliser, de faire un marché». Je lis, au début de la page 8, que «le représentant des Verts soutient qu'ils iront dans le même sens». Mais il faut croire que les choses ont évolué depuis. J'avais cru comprendre que c'était un soutien à la position du Parti libéral, mais il est évident que ce soutien va bien au-delà, puisqu'on parlait de deux ou trois fois par année et qu'il n'était pas question, à l'époque, d'une fois par semaine. Moyennant quoi, vous aurez bien compris que le groupe libéral ne suivra évidemment pas l'amendement déposé par les Verts.

Je voudrais aller un peu plus loin et il me semblait que cela avait été compris lors des auditions et de la décision de la commission. Il s'agissait, en fait, d'une sorte de marché, non pas d'un marché de dupes, mais d'un marché clair et net avec la jeune population concernée par cette ouverture de rue. C'était simplement une sorte de légalisation – appelons ça ainsi – c'est-à-dire l'ouverture d'une rue plusieurs fois par an, pour permettre aux mêmes jeunes d'éviter d'utiliser d'autres rues de la ville de Genève et de le faire en totale contradiction avec les lois, tant fédérales que cantonales, et, surtout, avec le risque d'accidents qui y était attaché.

Voilà le marché qui avait été conclu. Il était d'une clarté absolue et il me semblait avoir été parfaitement bien compris par toutes et tous. Malheureusement, ce n'est apparemment pas le cas. L'objectif de ce marché était d'éviter que les jeunes adeptes de ce sport ne prennent des risques, en bouchant eux-mêmes des rues de Genève dans la plus parfaite illégalité. En effet, avec la Délégation à la jeunesse, nous allions faire en sorte qu'ils bénéficient d'une rue, celle dont il est question, deux ou trois fois par an et pas une fois par semaine. Pendant que nous y sommes, continuons, c'est un peu comme la rue des Gares hier, pourquoi ne pas fermer la rue à la circulation et ne l'ouvrir qu'au skate-board...

Encore une fois, essayons de raison garder; que ce qui a été fait et, vous avez pu le constater, accepté à l'unanimité des groupes de ce parlement reste tel quel. C'est pourquoi nous n'accepterons pas cet amendement.

M. Guy Dossan (R). Il est dommage que la belle unanimité d'une commission soit remise en question par un amendement, et que cet amendement n'ait pas été déposé en commission, parce que nous nous demandons à quoi sert le travail des commissaires... Si après une discussion, tout de même assez approfondie il me semble, on revient avec des amendements en séance plénière, à mon avis, il ne

faut plus rien faire en commission; on discute tout en séance plénière et ce sera beaucoup mieux.

Nous n'avons rien contre la pratique de ce sport, puisque nous avons voté en commission pour la fermeture de la route deux ou trois fois par année, mais qu'on commence par nous dresser une liste de rues susceptibles d'être utilisées et qu'on fasse un essai deux ou trois fois par an! Ensuite, si nous constatons un engouement fantastique, si des centaines de jeunes utilisent cette rue pour leur sport deux ou trois fois par an, que nous discussions alors de la possibilité qu'ils le fassent une fois par semaine!

On met la charrue avant les bœufs et on flanque par terre une belle unanimité, ce que je trouve regrettable. Avec ce que je viens de dire, Mesdames et Messieurs, vous avez compris que nous ne voterons pas l'amendement des Verts.

M. Roman Juon (S). J'aimerais répliquer aux représentants du Parti libéral et du Parti radical. Comme je vous l'ai déjà expliqué, la loi sur la circulation routière autorise maintenant la pratique des patins à roulettes, de la trottinette, du longboard, notamment, sur les rues piétonnes et à différents endroits. Auparavant, c'était exclu et amendable, et il y avait des recours à tout moment. Mais il y a tout de même une évolution et vous savez pourtant que rien n'est rapide sur le plan fédéral... Les choses sont désormais beaucoup plus claires et même les pistes cyclables sont autorisées pour la pratique de ce sport.

Au nom de la sécurité, de la fluidité du trafic, de la liberté de circuler, de choisir son mode de transport, vous proposez de boucler une route deux ou trois fois par an. Mais vous ne voulez pas voir la réalité, vous vous cachez la tête dans le sable, parce que ces jeunes s'entraînent tous les jours. C'est un sport spontané et rien n'est organisé officiellement pour rendre sa pratique sans danger.

Trouver un compromis, c'est très bien, c'est un début, mais il faudra bien chercher d'autres endroits. Vous vous en souvenez, le parvis du Grütli servait à faire de la planche à roulettes, mais il a été interdit et les jeunes doivent chercher ailleurs, avec ou sans autorisation. Cela fait partie de cette philosophie urbaine et notre objectif, à nous les élus, est de favoriser un peu plus ce sport. Autoriser l'usage de la route de Vessy seulement trois fois par année est ridicule et les jeunes ne s'y conformeront pas, car ils pratiquent déjà leur sport toutes les semaines et, comme c'est en général le soir, la circulation de nos citoyennes et nos citoyens ne sera pas gênée. Alors, soyons ouverts, favorisons ce sport et légalisons-le!

M. Jean-Charles Lathion (DC). Je partage assez l'avis de mon collègue Dossan. En commission, nous avons travaillé sérieusement: nous avons procédé

à l'audition des gens; des spécialistes sont venus nous expliquer ce qu'il était possible de faire et nous sommes vraiment allés dans le sens des pétitionnaires avec les recommandations en conclusion du rapport. Je trouve regrettable que tout ce travail soit remis en question et que chacun y aille de son petit couplet personnel, alors qu'une étude sérieuse a été faite à ce sujet. Il s'agit de fermer des routes ouvertes au public et c'est un peu léger de penser qu'on peut le faire comme cela, n'importe comment. J'aimerais qu'on en revienne au sérieux des travaux en allant dans le sens de la commission.

M. Pascal Rubeli (UDC). J'aimerais également rappeler le travail de la commission sur ce sujet. Les résultats sont clairs et nous répondons aux demandes de M. le délégué à la jeunesse. Des installations sont tout de même à mettre en place, parce qu'on ne procède pas de manière aussi simple pour barrer une route. En fait, en commission, tout le monde est tombé d'accord sur les conclusions du rapport et sur le renvoi de la pétition au Conseil administratif.

Revenir en séance plénière avec un amendement qui aurait pu être déposé en commission me paraît pour le moins singulier et, à partir de là, je ne vois pas pourquoi il faudrait changer ce qui a été décidé unanimement, car cela correspond aux besoins exprimés par les pétitionnaires.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Je suis étonné de la frilosité de certains par rapport aux compétences du Conseil municipal en séance plénière face aux commissions. Ce n'est pas la première fois que le plénum modifie des décisions prises en commission, notamment par des amendements qui viennent autant de la droite que de la gauche.

Quand on a affaire à des jeunes, dont beaucoup se plaignent sans arrêt qu'ils ne foutent rien, qu'ils traînent, qu'ils taguent et compagnie, alors pour une fois qu'une équipe de jeunes crée une association pour entreprendre quelque chose d'intelligent, en négociant correctement avec nous, nous n'allons tout de même pas faire la fine bouche, s'il vous plaît!

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Je m'étonne du manque de confiance de l'Alternative à l'égard d'un collaborateur de la Ville qui, de loin, je pense, n'est pas un probagrole. Il s'appelle M. Deuel – à qui je souhaite d'ailleurs un prompt rétablissement, puisque vous savez qu'il est actuellement un peu atteint dans sa santé. Si vous lisez le compte rendu de l'audition de M. Claudio Deuel dans le rapport P-126 A, il est clairement dit que ce sport concerne à peu près une centaine de participants. Il les a lui-même incités, par voie de pétition, à faire cette

demande et, dans le cadre des négociations et des entretiens qu'il a eus avec eux, ils a été convenu d'organiser une à deux fois par année ce genre de manifestation, ce qui n'est déjà pas si mal. M. Deuel a également rendu attentifs les membres de la commission au fait qu'il y avait aussi d'autres demandes de sports de rue à envisager et qu'on ne pouvait pas se concentrer exclusivement, à raison d'une fois par semaine, sur une seule catégorie d'adeptes de ce type de sport.

J'entends alors les propos de M. Mino et c'est vrai, nous pouvons toujours faire plus blanc que blanc, mieux que mieux... Mais si nous avons un délégué à la jeunesse parfaitement compétent et qui a, en tout cas, toute ma confiance pour réaliser ce genre d'activité, je ne vois pas pourquoi nous irions plus loin que ce qu'il propose. Ce qu'il a mis en place donnera satisfaction peut-être pendant une année ou deux, puis nous reverrons la problématique, comme le proposait M. Dossan.

Maintenant, je dirais même que vous paraissez plus opposés au projet que les partisans de la fermeture d'une rue pour l'attribuer au longboard deux ou trois fois par année, dans l'attente de voir comment cela se passera. Finalement, en demandant de bloquer une rue une fois par semaine, je suis sûr que vous allez tuer le projet.

M. Alain Dupraz (T). Je rappelle tout de même, pour ceux qui disent qu'il faut limiter cela à deux ou trois fois par an, que les pétitionnaires demandaient de barrer une route de manière hebdomadaire. J'ai entendu qu'il s'agissait d'un amendement des Verts en vue de supprimer une partie de la recommandation, mais je précise que c'est un amendement de l'Alternative, et non pas seulement des Verts.

M^{me} Sarah Klopmann (Ve). M. Dupraz a rappelé la teneur de la pétition. Je rigole un peu quand j'entends certains dire qu'on va au-delà des désirs des pétitionnaires en ne prenant pas la pétition simplement telle qu'elle est. Il ne faut tout de même pas oublier que l'acceptation d'une pétition est la meilleure façon de satisfaire les pétitionnaires...

Je trouve assez malhonnête de dire que l'Alternative ne fait pas confiance à M. Deuel. Nous avons le droit, pour une fois, de ne pas être d'accord avec lui, et il ne s'agit d'ailleurs même pas d'un désaccord, mais simplement d'une autre vision des choses. De l'avis de M. Deuel, il n'y a pas assez de gens pour s'investir pleinement dans les moyens à mettre en œuvre pour faciliter la pratique de ce sport; pour ma part, je pense que plus nous l'avantagerons, plus nombreux seront les gens qui le pratiqueront.

Je rappelle que, lors du vote des 300 000 francs pour Asphaltissimo, l'Entente et l'Union démocratique du centre n'ont absolument pas fait confiance à M. Deuel. Je suis contente, ce soir, de constater qu'ils lui font confiance, mais qu'ils ne viennent pas dire que ce n'est jamais le cas pour nous et qu'ils l'écoutent à chaque fois! (*Applaudissements.*)

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de l'Alternative est accepté par 36 oui contre 25 non (1 abstention).

Mises aux voix, les conclusions de la commission amendées par le plénum sont acceptées par 43 oui contre 22 non.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-126 au Conseil administratif avec la recommandation de mandater la Délégation à la jeunesse pour qu'elle mette tout en œuvre pour faciliter l'organisation de cette activité sportive dans une optique de prévention.

En échange, et compte tenu des risques d'accidents liés à ce sport, les responsables de cette activité sportive devront s'engager, auprès du service compétent, à ce que ce sport soit pratiqué, durant cette période, dans un esprit sportif et de manière raisonnable.

6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Subventionnement des foyers de jour pour personnes âgées du canton» (P-142 A)¹.

Rapporteuse: M^{me} Martine Sumi-Viret.

La pétition P-142 a été renvoyée à la commission sociale et de la jeunesse par le Conseil municipal le 7 juin 2005.

La commission s'est réunie les 1^{er} et 29 septembre 2005, ainsi que le 24 novembre 2005, sous la présidence de M. Didier Bonny, pour traiter de cette pétition.

La rapporteuse remercie M^{me} Jacqueline Meyer des notes de séances fidèlement prises, notes qui l'ont grandement aidée à la rédaction du présent rapport.

Texte de la pétition

Bien que le texte complet de la pétition (lettre de l'Association des foyers de jour pour personnes âgées du canton de Genève adressée à la présidence du Conseil municipal en date du 24 mai 2005) figure en annexe du présent rapport, la rapporteuse a tenu à mettre en évidence la demande financière et son contexte:

- un financement actuel insuffisant;
- des foyers de jour fortement déficitaires;
- la recommandation de l'Association des communes genevoises, approchée par les pétitionnaires, de s'adresser directement aux différentes communes du canton de Genève pour combler les déficits au prorata des journées effectuées par leurs communiens et communières bénéficiaires des prestations des foyers de jour;
- soit, pour la Ville de Genève, le montant recherché par les pétitionnaires correspond à 100 000 francs pour 2006.

Séances des 1^{er}, 29 septembre et 24 novembre 2005

Audition des pétitionnaires lors de la séance du 1^{er} septembre 2005, représentés par M^{me} J. Cramer, présidente de l'Association des foyers de jour, présidente et directrice de Pro Senectute, M^{me} E. Gentizon, directrice du foyer Les Cinq Colosses, M. Ph. M, directeur de deux foyers de jour (Soubeyran, Livada et résidence Bon Séjour à Versoix)

¹ Commission, 2.

Audition du chef et du directeur du département des affaires sociales, des écoles et de l'environnement lors de la séance du 29 septembre 2005, M. Manuel Tornare, maire, et M. Philippe Aegerter, directeur

Audition du chef du Département de l'action sociale et de la santé (DASS) et de la directrice des centres d'action sociale et de la santé lors de la séance du 24 novembre 2005, M. Pierre-François Unger, président, et M^{me} N. Fichter, directrice

Au vu de l'adhésion commune de tous et toutes les membres de la commission, du bien-fondé, de l'importance incontestée et de l'utilité des foyers de jour pour personnes âgées, au vu également de la bonne concordance de fond des informations glanées lors des trois auditions précitées, ainsi qu'au vu des questions souvent convergentes des commissaires, la rapporteuse a pris la liberté d'établir une synthèse des trois auditions et des questions des commissaires. Elle ne fera ressortir spécifiquement des nuances que lorsque celles-ci sont significatives et/ou ont été utiles au moment du vote. Elles sont donc ou incluses dans la synthèse ou relevées dans la discussion.

Cadre légal

Les foyers de jour pour personnes âgées dépendent du DASS à travers la DG 4 et ce depuis la première loi sur les soins à domicile. Légalement, donc, les communes ne sont pas tenues de prendre part aux coûts. Leur éventuelle participation étant à bien plaisir.

<u>Coût et prise en charge financière</u>	Fr.	Fr.
– le coût d'une journée s'élève à environ		200
– le DASS rembourse	117	
– l'Office fédéral des assurances sociales subventionne*	30	
– la facturation à la personne âgée est de**	40	
– d'où un manque à gagner d'environ	13	

* Ce subventionnement est menacé dans les prochaines années.

** L'Office cantonal des personnes âgées verse 29 francs des 40 francs facturés aux personnes qui y ont droit.

Cela représente environ la moitié des personnes âgées concernées.

Il est ici indispensable de relever qu'un problème lancinant induisant des rentrées financières non réalisées provient de ce que seules les journées effectivement passées au foyer sont susceptibles d'être facturées, aussi bien aux intéressé-e-s qu'aux différentes institutions de subventionnement. Or une personne âgée manque souvent et ce «manque à gagner» n'est couvert par personne, car seules les journées effectuées peuvent être facturées.

La plus grande partie des charges est représentée par les salaires du personnel, soit, environ, 170 francs par journée.

Portrait des foyers et vie quotidienne

Les foyers sont au nombre de sept, localisés de manière diversifiée sur le canton. Cinq sont des associations, deux des fondations, tous de droit privé et couvrent des secteurs correspondant aux CASS, sauf le Relais Dumas qui est spécifique pour les personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer. Les gens reçus dans les foyers sont, en fait, tous très dépendants, même très souvent avec des problèmes de démence. On va les chercher à leur domicile, en général au rythme de deux ou trois fois par semaine. Il y a 15 places par jour dans chaque foyer. Les foyers sont un réel complément des services d'aide et de soins à domicile. La plupart des personnes sont aidées le matin avant d'aller au foyer. On leur permet, dans les foyers, de passer des moments conviviaux et de rester en contact avec un peu d'actualités. Le repas du midi est un moment très important, bien sûr; l'après-midi, des activités ou des sorties sont organisées. Il y a toujours un suivi médical. La moyenne d'âge des personnes qui fréquentent les foyers est de 83 ans. Chaque foyer travaille avec cinq postes pour une quinzaine de personnes âgées présentes. Ces cinq postes comprennent les emplois pour le transport et la cuisine. C'est, du reste, peu et c'est une des raisons de l'engagement régulier de stagiaires. Le Relais Dumas peut également compter sur l'aide précieuse de bénévoles.

Prévision

La demande pour des structures similaires est extrêmement forte. Un audit récent conseille de doubler les structures pour les prochaines années. Ce besoin extrêmement important est, bien entendu, lié au vieillissement de la population ainsi qu'à la maladie d'Alzheimer qui augmente de manière très importante avec l'âge. La loi sur l'aide à domicile n'a, hélas, pas prévu le développement de ce secteur précis, ni intégré les modifications salariales – nouvelles normes imposées par le DASS, soit le passage en classe 15 – des équipes professionnelles de la santé et de l'animation, ce qui représente deux facteurs non négligeables dans le cadre de la présente pétition. Le personnel est très fidèle, ce qui est une carte de visite valorisante pour les foyers et leur gestion du personnel justement. Cela a toutefois une incidence également importante sur le coût des charges, en particulier celles liées à l'épargne pour la retraite du personnel.

Rôles, contexte et perspectives

En fait, les foyers de jour jouent un rôle beaucoup plus important que ne laisse apparaître leur structure. A l'heure actuelle, les personnes de plus 80 ans sont au nombre de 17 000 et pourraient atteindre le chiffre de 27 000 dans dix à

douze ans. L'enjeu est considérable. Genève doit pouvoir prendre en compte ce fléchissement de la population dans les conditions optimisées.

Les possibilités sont: le domicile dans 80% des cas, l'hôpital pour des séjours de courte ou moyenne durée, les établissements médico-sociaux (EMS) qui totalisent quelque 3200 lits et qui devraient, dans un avenir horizon 2010, en compter 1150 de plus par la création de nouveaux lits et la suppression de chambres à deux lits, de même qu'une amélioration de certains EMS qui ne sont plus aux normes de la charge des malades qui s'y trouvent. Les grands choix qui sont faits par l'Europe entière sont d'opter pour le développement vers les EMS, même avec l'explosion des coûts qui y sont liés. Une personne en EMS représente des dépenses de l'ordre de 6500 francs par mois, soit 9000 francs de coût moyen par mois, plus le maintien à domicile.

Un rapport sur la politique du Conseil d'Etat en faveur des personnes âgées entend développer des structures intermédiaires sous forme d'immeubles avec un encadrement social et une équipe de soins à domicile. Le Conseil d'Etat travaille également sur d'autres formes d'habitat, par exemple l'habitat en commun dans lequel quatre à six personnes cohabitent, avec une chambre par résident et un encadrement un peu plus poussé que celui d'un D2. Toutes ces transitions permettent aux gens de vivre avec plus de sécurité. Les foyers de jour sont un outil très important du maintien à domicile pour les personnes qui perdent des compétences, notamment physiques. A Onex, se construit le Foyer de la Rive, pour la prise en charge de personnes atteintes de la maladie d'Alzheimer. Ce dispositif permet de garder des liens sociaux, des compétences et habiletés et offre la sécurité.

Comme déjà mentionné, les foyers de jour sont rattachés à la loi sur l'aide à domicile; c'est un outil de proximité communautaire. Un foyer de jour peut être une préparation pour le deuil du domicile, avec un prochain passage dans l'EMS. Dans des travaux conduits par l'Institut de médecine sociale et préventive de Lausanne, on a vu que la présence de foyers de jour permettait de retarder de deux ans l'entrée en EMS. La présence du réseau informel a un effet extraordinairement bénéfique pour la personne. Il est probable qu'on pourrait ne pas aller aussi vite dans le développement de l'ensemble des lits d'EMS, à condition de travailler sur les structures intermédiaires, de mieux coordonner l'ensemble du système et de garder ces gens à domicile, avec l'aide importante qu'apportent les foyers de jour. Ce rapport indique qu'il faudrait doubler le nombre de foyers de jour dans les quelques années à venir. Il est donc très attaché aux foyers de jour qui seront développés et il déclare qu'il soutient fortement la proposition faite par les communes.

Autrefois

La Ville possédait le Foyer Soubeyran qui coûtait environ 500 000 francs et dont elle s'est défait. Cette aide a été transformée en une rubrique nommée «foyers

de jour» et sert principalement à donner des aides ponctuelles, souvent coordonnées avec Pro Senectute: véhicules aménagés, problèmes de financement comme accordés précisément pour le déficit de l'année 2005. Bien sûr, le Canton soutient également financièrement lorsque c'est nécessaire, car la plupart des foyers tournent de façon très juste. Aujourd'hui, c'est Livada qui gère Soubeyran.

Discussion

Le Parti libéral trouve troublant de se dire que, pour nos aîné-e-s, on va être de plus en plus dans la situation de payer plus cher pour leurs vieux jours que l'équivalent du salaire que pouvait gagner cette même personne quand elle était active. Il relève que cette pétition aura une incidence financière et que, si elle est renvoyée au Conseil administratif, il faudrait un budget extraordinaire, avec une recette équivalente. Il ne souhaite pas un «arrosage financier» uniforme des foyers. Il relève la part privée du subventionnement par Pro Senectute. Il s'interroge sur le montant minime facturé aux bénéficiaires. Il propose de demander au Conseil administratif de réfléchir aux moyens nécessaires pour répondre à cette pétition.

Le Parti socialiste aimerait que l'on rappelle la position prise par la commission pour le budget. Il est d'avis qu'une augmentation de la facturation est envisageable. Il pense effectivement que ce n'est pas à la commission sociale et de la jeunesse de faire le travail du Conseil administratif. Toutefois, il faut absolument envoyer un signe clair et positif, mais c'est au magistrat de se déterminer. Il propose un renvoi de la pétition au Conseil administratif en suggérant une réflexion autour du financement actuellement lié de façon contraignante aux journées effectuées et non pas à l'ensemble des charges réelles.

Le président informe qu'aucune proposition d'amendement n'a été faite.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) et le Parti démocrate-chrétien sont peu satisfaits des informations contradictoires reçues à propos des limites précises de la loi et de sa concordance avec le budget cantonal. Ils relèvent que la gestion financière semble passablement différente d'un établissement à l'autre.

L'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) relève que cette pétition offre une occasion concrète et pratique qui donne l'opportunité de réfléchir à la répartition dans les faits de l'action sociale communautaire de proximité entre le Canton et les communes.

Les Verts ne souhaitent pas aggraver les charges de la Ville.

Vote

Par 13 oui (2 UDC, 3 L, 1 R, 1 DC, 3 S, 2 AdG/SI, 1 T) et 2 abstentions (Ve), les commissaires acceptent le renvoi de la pétition P-142 au Conseil administratif, assortie de la recommandation suivante:

«Le Conseil municipal invite le Conseil administratif, dans le cadre de cette négociation avec l'Etat, à revoir le système de subvention des foyers de jour pour 2007 afin de stabiliser leur budget, étant bien entendu que ce complément de subvention se répartirait, si accepté par le Conseil administratif, à raison de 10 francs par communier-ère et par jour.»

Cette recommandation est quant à elle acceptée à l'unanimité.

Annexe: texte de la pétition

Association des foyers de jour pour personnes âgées du canton de Genève

Monsieur Gérard Deshusses
Président du Conseil Municipal
Avenue Péchier 4
1206 Genève

N.réf. : JC/me

Genève, le 24 mai 2005

Concerne : **subventionnement des foyers de jour pour personnes âgées du canton**

Monsieur le Président,

Je me permets de vous écrire au nom des foyers de jour pour personnes âgées du canton de Genève.

La mission des 7 foyers de jour se concentre essentiellement sur le maintien à domicile des personnes âgées. Ils accueillent chaque jour une centaine de personnes vivant chez elle, mais qui ne le pourraient sans doute plus, sans justement le soutien de ces lieux d'accueil organisés et sécurisés.

En plus de la mission première de maintien à domicile, les foyers de jour représentent une aide précieuse pour les proches des personnes accueillies, d'une part en leur offrant un accompagnement et une écoute attentive, d'autre part en leur permettant de se ménager des moments de répit.

Les foyers de jour sont subventionnés en partie par l'Etat de Genève, conformément à la loi sur l'aide à domicile sur la base de journées réalisées, et par l'OFAS à raison de Fr. 30.- par journée réalisée. Les autres sources de financement proviennent du prix journalier de Fr. 40.- facturé au client, comprenant l'accompagnement psychosocial, le transport, le petit déjeuner, le repas de midi et une collation dans l'après-midi.

Certains foyers reçoivent des subventions des communes, d'autres pas du tout.

Le financement actuel est insuffisant et tous les foyers de jour sont fortement déficitaires. Les exercices comptables annuels de chaque association ou fondation gestionnaire montrent des déficits importants et nous avons absolument besoin d'aide.

Pour cette raison, nous avons approché l'Association des Communes Genevoises afin d'obtenir un appui de sa part. Par une note du 18 avril, le comité qui a été très attentif à nos besoins a recommandé à toute les communes de participer à raison de Fr. 10.- au minimum pour chaque journée passée par un communier dans un foyer de jour (voir annexe).

J.

Association des foyers de jour pour personnes âgées du canton de Genève

,/2

Cinq foyers accueillent des personnes âgées de la Ville de Genève, soit pour 2004 :

- L'Oasis : 2533 personnes
- Le Caroubier : 1052 personnes
- Les 5 Colosses, 1231 personnes
- Le foyer Soubeyran 2809 personnes
- Le Relais Dumas : 1581 personnes.

9206 journées ont donc été réalisées pour des habitants de la Ville de Genève.

Nous avons adressé une demande à Monsieur Tornare, président du Département des affaires sociales de la Ville, mais nous sommes bien conscients qu'aucune ligne budgétaire n'est destinée aux foyers de jour, le département de Monsieur Tornare n'ayant qu'une enveloppe pour des aides ponctuelles pour les hôtes des foyers ou pour un soutien à l'achat de matériel.

Nous aimerions donc que vous puissiez intervenir à un niveau politique, au moment de l'établissement des budgets, pour inscrire un budget prévisionnel pour 2006 concernant le soutien aux foyers de jour. La commission sociale pourrait certainement étudier ce dossier si besoin. Nous estimons à Fr. 100.000.- le coût d'un soutien de Fr. 10.- par journée réalisée pour les personnes âgées vivant en ville de Genève.

Nous vous remercions d'être attentif à ce dossier. Il en va de la pérennité de nos foyers, si utiles au maintien à domicile des aînés de votre commune.

Cette démarche est faite simultanément dans toutes les communes du canton.

Nous restons naturellement à votre disposition pour tout complément d'information.

Nous vous remercions d'avance de votre précieuse collaboration et vous prions de croire, Monsieur le Président, à l'assurance de notre parfaite considération.


Jacqueline Cramer
Présidente

Annexes: courrier de l'ADG
 dépliant de présentation des foyers de jour



Association des communes genevoises
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
e-mail : info@acg.ch - www.acg.ch

Extrait des "Infos ACG" n° du mois d'avril 2005

Foyers de jour

Le comité a reçu Mme Jacqueline Cramer, Présidente de l'Association des foyers de jour pour personnes âgées du canton de Genève et M. Philippe Ma, Directeur de la Fondation Livada.

Les auditionnés ont rappelé que les 7 foyers de jour répartis sur le canton ont pour vocation d'accueillir les personnes âgées vivant encore à leur domicile, de façon à les sortir de leur isolement. Un 8me foyer, le Relais Dumas, est spécifiquement destiné aux personnes souffrant de la maladie d'Alzheimer.

La majorité des personnes bénéficiant des prestations des foyers de jour ont plus de 80 ans. Un encadrement relativement important est nécessaire du fait de l'état de santé souvent précaire de ces personnes âgées qui sont prises en charge le matin, à leur domicile où elles sont ramenées le soir, les transports s'effectuant en minibus.

Une étude a démontré que l'activité des foyers de jour permettait de retarder de deux ans l'entrée en EMS. Chaque foyer peut accueillir 15 personnes par jour. Ce sont ainsi 23'022 journées, concernant 354 personnes, qui ont été réalisées en 2004.

La situation financière des foyers de jour leur posant actuellement des problèmes, il est fait appel aux communes pour qu'elles accroissent leur aide - que la plupart d'entre-elles octroient depuis de nombreuses années déjà - à cette action sociale communautaire de proximité.

Il s'avère, en effet que le coût d'une journée (environ Fr. 200.--) n'est plus couvert quand bien même la participation des usagers a été récemment portée à Fr. 40.--. De leur côté, l'Etat et l'Office fédéral des assurances sociales n'ont plus la possibilité d'augmenter leur soutien. Il est donc souhaité que les communes accroissent leur apport pour qu'il atteigne l'équivalent de 10-12 francs par journée, soit 5 à 6 % du coût total de la prestation.

Accueillant favorablement le principe d'une aide accrue des communes, le comité s'est néanmoins posé la question de son mode de calcul sachant qu'actuellement de nombreuses communes versent des contributions annuelles en fonction du nombre de leurs habitants.

Il lui a toutefois paru préférable d'opter pour une participation calculée en fonction des journées de communiers passées en foyer de jour, méthode de calcul qui correspond à celle pratiquée en matière de soutien aux camps de vacances pour lesquels les municipalités sont sollicitées à hauteur de Fr. 10.-- pour chaque journée de colonie passée par un enfant de la commune.

Compte tenu de ce qui précède, le comité a accepté le principe d'une participation communale de 10 francs au minimum par journée de communier passée en foyer de jour. Il recommande donc aux communes de réserver un bon accueil aux demandes dans ce sens qui leurs seront adressées par les foyers de jour.

Enfin, les personnes auditionnées ont vivement recommandé aux communes qui envisagent la construction d'un EMS de prévoir d'y adjoindre un foyer de jour. Une telle solution permet, en effet, pour les futurs occupants de l'EMS, une transition facilitée entre leur domicile et le home qui les accueillera. Qui plus est, ce mode de faire s'avère intéressant sur un plan économique, le foyer de jour pouvant bénéficier de certaines prestations déjà produites par l'EMS pour ses propres besoins (repas, aides de santé, etc.).





Association des communes genevoises
Boulevard des Promenades 20 - 1227 Carouge
Tél. 022 309 33 50 Fax 022 309 33 55
Correspondance : case postale 1276
e-mail : info@acg.ch - www.acg.ch

COPIE

A Mesdames et Messieurs les
Maires, Conseillers administratifs et
Adjointes des communes genevoises

Carouge, le 18 avril 2005

Concerne : foyers de jour

Madame, Monsieur le Maire,
Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Adjointes,

Ainsi que vous l'avez peut-être lu dans les Infos ACG de ce mois, le comité de notre Association, lors de sa dernière séance mensuelle, a souhaité que les communes augmentent l'aide que la plupart d'entre elles apportent depuis de nombreuses années aux foyers de jour.

Pour ce faire, il a retenu le principe d'une participation à hauteur de Fr. 10.-- au minimum pour chaque journée passée par un communier dans une telle institution.

Le comité vous recommande donc de réserver un bon accueil aux demandes dans ce sens qui vous seront adressées par les foyers de jour dans lesquels se rendent les personnes âgées de votre commune.

Vous souhaitant bonne réception de la présente, nous vous prions de croire, Madame, Monsieur le Maire, Mesdames, Messieurs les Conseillers administratifs et Adjointes, à l'assurance de nos sentiments les meilleurs.

Le Secrétaire général

Michel Hug

Le Président

Pascal Chobaz

Annexe : extrait des Infos ACG relatant le traitement de ce sujet par le comité

Copies : M. Pierre-François Unger, Conseiller d'Etat en charge du DASS
Mme Nicole Fichter, Directrice des CASS
Mme Jacqueline Cramer, Présidente de l'Association des foyers de jour pour personnes âgées du canton de Genève



M^{me} Martine Sumi-Viret, rapporteuse (S). Au vu du large consensus qui s'est rapidement dégagé au sein de la commission sociale et de la jeunesse autour de l'importance et de la nécessité des foyers de jour pour personnes âgées, et cela dans le cadre plus vaste de la politique d'aide et de soin à nos aînés et à nos aînées, au vu également de la bonne concordance aussi bien du contenu des trois auditions que des questions des commissaires, j'ai jugé pertinent de condenser en un seul compte rendu l'ensemble de ce rapport. J'ai souhaité en rendre ainsi la lecture plus aisée, la synthèse rapide et j'espère n'avoir ni trahi personne ni omis un élément important.

Premier débat

M. Didier Bonny (DC). Je ne prends pas la parole en qualité de président, mais de membre de la commission sociale et de la jeunesse, pour exprimer le point de vue du Parti démocrate-chrétien sur cette pétition. Je rappelle que ces foyers de jour sont un élément important pour permettre aux personnes de plus de 80 ans de rester encore chez elles – en moyenne deux ans de plus d'après les statistiques – avant de devoir aller éventuellement dans un établissement médico-social (EMS). Il est donc essentiel pour les personnes âgées qui vivent encore chez elles de pouvoir, si elles le souhaitent, sortir une, deux ou trois fois par semaine en foyer. Elles sont prises en charge pendant la journée, elles y rencontrent d'autres personnes âgées, le repas de midi est pris ensemble et elles bénéficient de différentes animations.

Les foyers de jour sont subventionnés en partie par l'Etat et, à bien plaisir, par certaines communes. Or, actuellement, il se trouve que certains de ces foyers de jour ont des problèmes financiers, car il faut plus de personnel, compte tenu du nombre de personnes accueillies. La pétition demandait une participation des communes à hauteur de 10 francs par jour et par communier et communière, mais la commission sociale et de la jeunesse n'a pas souhaité mettre tous les foyers de jour sur un pied d'égalité. Elle a jugé bon de prévoir un peu plus que 10 francs par jour pour certains foyers et un peu moins pour d'autres.

Dans le cadre des négociations que nous souhaitons entre les communes et l'Etat de Genève, la commission sociale et de la jeunesse préfère laisser une marge de manœuvre au Conseil administratif pour qu'il discute de ce report de charges constant de l'Etat en direction des communes, et que Manuel Tornare, en l'occurrence, étudie avec le Conseil d'Etat dans quelle mesure la Ville de Genève pourra mettre plus d'argent dans ces foyers de jour. Jusqu'à présent, je crois que la ligne budgétaire est de 50 000 francs et, si nous allons dans le sens de la pétition, il faudra l'augmenter à 100 000 francs.

En relisant, en page 6 du rapport P-142 A, la recommandation de la commission, je ne l'ai pas trouvée très claire et je propose l'amendement suivant – que je déposerai sur votre bureau, Madame la présidente.

Projet d'amendement

«Le Conseil municipal renvoie la pétition P-142 au Conseil administratif avec la recommandation de revoir, dans le cadre de *ces négociations* avec l'Etat, le système de subvention des foyers de jour pour 2007 afin de stabiliser leur budget.»

Je souhaite que la recommandation s'arrête là, car la suite équivaut à dire que ce serait jusqu'à hauteur de 100 000 francs. Le Parti démocrate-chrétien ne souhaite pas lier les mains du Conseil administratif afin qu'il puisse négocier une somme un peu plus ou un peu moins élevée, voire rien en fonction d'autres échanges. Nous savons que Manuel Tornare a négocié avec Pierre-François Unger la répartition du social et de la santé et, à l'évidence, la problématique des foyers de jour est concernée par cela.

Au Parti démocrate-chrétien, nous n'aimerions pas être trop directifs. Nous voulons simplement donner une impulsion en disant que ces foyers de jour sont indispensables pour nos personnes âgées; il faut absolument les maintenir et voir quel rôle la Ville de Genève entend y jouer. Bien sûr, il ne faudrait pas que la Ville mette en danger ces foyers de jour, mais ce n'est certainement pas le cas, car elle se préoccupe des personnes âgées; c'est le cas de M. le maire, qui s'en soucie régulièrement.

M. Jacques Mino (AdG/SI). Cela me fait plaisir d'entendre que M. Bonny va dans notre sens et qu'une décision de commission peut être modifiée sans faire de drame... Nous allons d'ailleurs approuver cet amendement, parce qu'il nous paraît marqué au coin du bon sens – merci, Monsieur Bonny! D'ici un certain nombre d'années, plusieurs d'entre nous risquent de devoir bénéficier de ces foyers de jour, à plus ou moins long terme – et j'espère à long terme pour certains... Il est donc aussi dans notre intérêt que cela fonctionne.

De plus en plus souvent, nous demandons au Conseil administratif de négocier avec le Conseil d'Etat. Je crois que cela arrive à chaque séance plénière, c'est un peu l'arlésienne... Je ne sais pas quand le Conseil d'Etat entrera en négociation sur la culture, le social, les écoles et autres, mais nous pouvons toujours espérer que cela se fera un jour. En l'occurrence, si rien ne bouge, il faudra évidemment que les communes se mettent d'accord pour passer à la caisse, parce que les personnes âgées doivent être prises en charge chez elles le plus longtemps possible. Il est

difficile, c'est vrai, d'aller dans un EMS et il est préférable que ce soit le plus tard possible. Actuellement, le taux de la durée de vie en EMS est de deux ans à peine; la qualité de vie n'est pas pareille et je ne parle pas du coût financier. Nous avons donc intérêt, si le Canton ne veut pas entrer en matière, à ce que notre commune négocie sur la base de cette recommandation, même raccourcie.

M. Jean-Pierre Oberholzer (L). Le groupe libéral soutient également cette démarche et cette pétition et il se réjouit de voir les activités des foyers de jour dans le contexte de nos aînés, avec les bienfaits que cela leur apporte.

Toutefois, je ferai quelques remarques. Lors de l'étude de cette pétition, nous avons trouvé la structure de subventionnement de ces foyers de jour un peu étonnante. Si nous comprenons que l'Etat souhaite leur développement et que les communes et la Confédération les soutiennent par le biais de subventions, nous sommes surpris de voir que la subvention est versée par participant. Si un foyer de jour accueille moins de personnes âgées pour diverses raisons – par exemple la maladie – ou que certaines d'entre elles ne peuvent pas se déplacer, la subvention n'est pas versée. En revanche, la structure mise en place – le local, les loyers, les salaires, le cuisinier – doit être financée. Donc, s'il y a un manque de participation non imputable au foyer de jour, la subvention baisse et cela peut mettre certains établissements dans des situations délicates.

C'est en ce sens que nous avons participé à cette demande au Conseil administratif, bien retranscrite par l'amendement, que le groupe libéral soutiendra. Car, contrairement aux affirmations de M. Mino, cela s'inscrit typiquement dans l'esprit des travaux de la commission, même si l'interprétation qu'on peut lire dans le rapport des travaux de la commission est peut-être un peu différente.

Cela étant dit, nous aimerions rendre le Conseil administratif attentif au sujet de cette somme de 10 francs par jour et par communier et communière. Comme nous avons pu étudier la comptabilité des foyers de jour de la Ville de Genève, nous avons constaté que les comptes de certains foyers étaient équilibrés et que d'autres étaient déficitaires. Le groupe libéral reste assez attaché à ce que le Conseil administratif ne fasse pas seulement une arithmétique «bête», si je puis dire, en versant la subvention aux foyers de jour ayant des comptes déficitaires et rien aux autres. En effet, les comptes de certains foyers sont peut-être équilibrés grâce à une gestion plus restrictive, plus stricte, qui renonce à certaines activités pour les aînés, alors qu'un autre foyer dont la gestion est plus généreuse – on le dira ainsi – présente des comptes déséquilibrés.

Nous aimerions avoir une analyse un peu plus fine et nous faisons confiance au Conseil administratif, qui reviendra, je pense, avec une proposition de crédit. Je vous rappelle que nous votons ici au sujet d'une pétition; ce n'est pas un

montant financier, comme un projet d'arrêté. Nous demandons donc au Conseil administratif d'être attentif aux prestations des foyers de jour, et que l'offre à nos aînés soit financée et répartie de façon adéquate et harmonieuse.

(La présidence est assurée jusqu'à la fin de la séance par M. Roberto Broggini, vice-président.)

M^{me} Martine Sumi-Viret (S). La commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition concernant le subventionnement des foyers de jour a donc planché sur la question desdits foyers pour personnes âgées. Nous avons appris à connaître ce qu'est un foyer de jour, son fonctionnement et son utilité pour mieux appréhender la requête de l'Association des foyers de jour pour personnes âgées du canton de Genève, association pétitionnaire en l'occurrence.

Qu'est-ce donc qu'un foyer de jour? C'est un lieu de vie sécurisant qui accueille pendant la journée entre douze et quinze personnes âgées, au sens de l'AVS, qui vivent chez elles, seules ou avec leur entourage. C'est un moyen de maintenir ou développer leur indépendance dans la vie quotidienne, un soutien régulier aux familles et à l'entourage. Des professionnels du secteur médico-social accompagnent chacun et chacune selon ses besoins, ses attentes, ses espoirs. Des petits déjeuners, dîners et goûters sont proposés, parfois préparés avec soin par les personnes âgées elles-mêmes et partagés dans une ambiance conviviale. Des activités socioculturelles sont mises sur pied selon les capacités de chacun et de chacune.

Les moments passés en foyer de jour offrent aux personnes âgées l'occasion de retrouver le goût de la vie sociale et l'estime de soi, de partager des moments d'échange, de soutien, de jeux, d'information, voire de rêve. La fréquentation des foyers de jour permet de développer le mieux-être de chacun et de chacune dans le respect de son autonomie, de rompre l'isolement, de favoriser les nouvelles relations et activités, de surmonter une période difficile de la vie sur le plan affectif et de la santé, de retarder, voire d'écourter une hospitalisation, de familiariser à la vie communautaire les personnes âgées qui pourraient un jour être accueillies en maison de retraite. Les foyers de jour déchargent aussi grandement l'entourage familial fortement sollicité par l'aîné, offrant à cette occasion des moments de répit.

Les foyers sont au nombre de sept dans le canton, dépendants d'une autorisation de l'ex-Département de l'action sociale et de la santé (DASS). Ils ont été mis en place par les institutions sociales genevoises dans le cadre de la politique du maintien à domicile des personnes âgées. L'un d'entre eux est spécialisé pour

l'accueil des malades de type Alzheimer. Les autres foyers reçoivent des gens de tous les quartiers de la ville. Les personnes sont reçues dans le foyer le plus proche, où elles sont conduites par minibus adaptés aux chaises roulantes. Sachez encore que la moyenne d'âge est de 83 ans.

Comme vous l'avez compris, l'objectif de la pétition est d'obtenir 100 000 francs pour cet exercice 2006, afin de pallier l'insuffisance du financement actuel. Les pétitionnaires se sont approchés de l'Association des communes genevoises (ACG), qui leur a suggéré de s'adresser directement aux différentes municipalités du canton pour combler les déficits au prorata des journées effectuées par leurs communiens et communières bénéficiaires des prestations des foyers de jour.

Le coût d'une journée est d'environ 200 francs. De cette somme, 117 francs sont remboursés par l'ex-DASS, et l'Office fédéral des assurances sociales (OFAS) subventionne à hauteur de 30 francs. Une somme de 40 francs est donc facturée à la personne âgée. Une dizaine de francs manquent alors pour couvrir l'intégralité des charges journalières moyennes. Il faut aussi relever, hélas, que le subventionnement de l'OFAS est menacé dans les années à venir. Quant à la facturation directe à la personne âgée, très souvent, l'Office cantonal des personnes âgées (OCPA) verse 29 francs aux ayants droit, soit à plus de la moitié des bénéficiaires. Seuls 11 francs restent directement payés par l'ainé.

Le déficit actuel provient essentiellement de deux facteurs. Premièrement, les barèmes de prise en charge du DASS et de l'OFAS datent de plusieurs années et ils n'ont pas été adaptés au renchérissement du salaire des professions qui, de surcroît – tant mieux pour les professionnels! – relèvent d'une meilleure évaluation de leur fonction. Le second facteur tient au fait que le remboursement n'a lieu que si la personne a effectivement passé sa journée dans le foyer. Comme on sait que les personnes âgées ont souvent des ennuis de santé, il est fréquent qu'elles ne puissent pas se rendre dans le foyer pour des raisons tout à fait indépendantes de leur volonté. Par conséquent, ce temps-là n'est ni facturable ni au bénéfice des subventions, et les coûts effectifs continuent à courir.

Si je peux, avec tout le respect que je me dois d'offrir à mes aînés, c'est comme si on comparait avec l'encadrement offert aux tout petits enfants. Là, on paie la pension de son enfant, qu'il aille en crèche ou non, mais pas pour le papi ou la mamie au foyer de jour. Des pistes ont été explorées, telle une légère augmentation d'une dizaine de francs de la facturation à la personne âgée, qui resterait supportable même pour un revenu modeste. Cela correspondrait à une prise en charge personnelle de 10% seulement du coût effectif de la prestation pour une personne au bénéfice des prestations de l'OCPA.

Toutefois, comme le cadre légal des foyers dépend du Canton, il a semblé, à la quasi-unanimité de la commission et du Parti socialiste en particulier,

indispensable que le Conseil administratif, dans le cadre d'une négociation avec l'Etat, revoie le système de subvention des foyers de jour afin de stabiliser leur budget.

M. Guy Jousson (T). Notre groupe, très sensible à la problématique des personnes âgées, soutiendra la pétition et l'amendement qui a été déposé. Nous aimerions nous arrêter quelques minutes sur le sujet, car en travaillant sur cette pétition en commission, nous avons aussi abordé le problème des EMS – M. Mino en a déjà parlé tout à l'heure – et nous avons admis que toutes les solutions pour les personnes âgées doivent être perçues comme un patchwork, et qu'il ne faut surtout pas les opposer les unes aux autres.

Si la Ville de Genève donne un coup de main aux foyers de jour, ce n'est pas pour négliger ensuite l'aspect des EMS. En effet, d'abord, les personnes âgées ne se rendent pas toutes, ni quotidiennement, dans des foyers de jour et, en fin de journée, elles retrouvent leur appartement avec toutes les difficultés et l'isolement que cela implique. Les véritables lieux de vie, où on peut rester sur place, sont les EMS. A Genève, il y en a cinquante-deux et leurs qualités ne sont pas du tout, mais vraiment pas du tout, équivalentes. Il existe certains établissements où on placerait ses parents demain sans hésiter, tant les soins sont bons, mais dans d'autres, on ne mettrait même pas son canari – pour autant qu'on en ait un... Moralité, il ne faut pas cracher trop vite dans la soupe, et surtout pas dans la soupe des EMS. Il est vrai que ces établissements sont chers, mais ils ont leur raison d'être s'il s'agit de bons établissements avec des animations de qualité, où les liens sont encouragés et où des mariages ont parfois lieu entre personnes du troisième âge.

Bien entendu, c'est une réflexion à long terme, mais notre propos de ce soir vise à ne pas opposer les différents éléments complémentaires d'un patchwork. A mon avis, nous aurons encore d'autres occasions de parler de ces lieux de vie.

M^{me} Odette Saez (DC). Je ne faisais pas partie de la commission sociale et de la jeunesse lors de l'étude de cette pétition. Toutefois, j'aimerais vous donner mon avis, car je travaille sur le terrain. Pour les personnes âgées, les foyers de jour sont souvent le seul moyen de sortir de chez elles lorsqu'elles sont à domicile. Comme disait M. Jousson tout à l'heure, il est vrai que c'est parfois la seule sortie de la semaine pour ces personnes âgées, parce qu'elles ne vont pas toutes quotidiennement dans un foyer; certaines d'entre elles s'y rendent seulement une fois par semaine. Cette pétition est donc vraiment importante pour ces personnes-là et aussi par rapport aux soins à domicile et à ce qui a été dit au sujet des établissements médico-sociaux.

Je vous demande, Mesdames et Messieurs, de soutenir l'amendement de mon collègue M. Bonny.

M^{me} Frédérique Perler-Isaaz (Ve). Bien sûr que le groupe des Verts est en faveur de structures pour les foyers d'accueil pour personnes âgées! Cela a été largement expliqué et étayé précédemment, et nous savons tous ce que font ces foyers, très utiles, qui s'inscrivent dans le cadre de la politique du maintien de ces personnes à domicile menée dans notre canton. Nous ne remettons donc pas en question la nécessité de leur existence.

Cependant – et c'est là où nous avons été un peu gênés aux entournures, si je puis dire – en arrière-plan se pose la question du financement de ces foyers, du rôle de la Ville de Genève, de celui de l'Etat et des répartitions des charges entre la politique sociale cantonale et la politique sociale communale. Ici, dans ce Conseil municipal, personne ne l'ignore, nous allons au-devant d'un certain nombre de reports de charges. Nous en connaissons certains, nous en oublierons d'autres, et nous savons aussi que les demandes iront en s'accroissant, en tout cas cette année. Il y a déjà eu des changements pour les personnes âgées bénéficiaires de l'OCPA, il y en a eu aussi au niveau de l'assistance publique, et les demandes vont affluer. Cela pour vous dire que les pétitionnaires ont parfaitement raison de se tourner vers notre municipalité pour trouver un financement et pallier leur déficit, mais les Verts ont réfléchi en tenant compte de l'air du temps, puisqu'il s'agit quand même d'un problème de structures.

Nous soutiendrons l'amendement démocrate-chrétien, parce que le Conseil administratif a besoin, lors des négociations avec le Canton, de disposer d'une certaine marge de manœuvre pour accepter ou pas des propositions et voir ce qui se passera au niveau des différentes structures qui s'étendent au-delà de notre politique en faveur de nos aînés, mais aussi des jeunes et de la politique familiale.

Nous avons donc là l'opportunité de redéfinir un certain nombre de volets sociaux et nous espérons, grâce à l'amendement démocrate-chrétien, que le Conseil administratif pourra valablement mener ces négociations pour les foyers de jour.

M. Manuel Tornare, maire. Nous sommes tous convaincus ici de l'importance et de la nécessité des foyers de jour. Pour preuve, le comité de l'ACG a reçu l'année passée, si ma mémoire est bonne, les représentants des foyers de jour et nous avons eu une discussion nourrie. Je mettrai ici un petit bémol car, comme certains l'ont dit – c'est un peu comme pour les établissements médico-sociaux –

certains foyers de jour pourraient améliorer leur gestion, sans vouloir stigmatiser les uns ou glorifier les autres. La discussion a fait apparaître des exigences de gestion qui doivent être mises sur la table. J'ai étudié le dossier en profondeur et, j'en suis persuadé, certains foyers de jour pourraient réduire leurs coûts et aller franchement dans le sens d'une meilleure gestion.

Didier Bonny l'a dit à juste titre, les questions d'argent, c'est important, c'est le nerf de la guerre, vous le savez, mais il y a aussi la lisibilité politique. Dans le domaine du social et de la santé – je ne peux pas parler de la culture, M. Mugny le fera, et mes autres collègues mentionneront leur secteur – on peut dire que, depuis 1999, l'exécutif de la Ville a tout de même mené des discussions extrêmement fructueuses et efficaces, qui ont donné des résultats. Je vous rappelle qu'avec Guy-Olivier Segond, quand il était conseiller d'Etat, responsable du DASS, et ensuite avec Pierre-François Unger nous nous sommes entendus – la Ville, certaines communes et le Canton – pour éviter les doublons. Je répète sans cesse ce discours, mais certains l'entendent mal, ou ne veulent pas l'entendre, ou font comme s'ils ne l'avaient pas entendu...

Depuis la loi sur les Centres d'action sociale et de santé (CASS) de septembre 2001, nous avons donné de la lisibilité à la politique dans le domaine social: l'action sociale communautaire – la Ville et les communes – et l'action sociale individuelle – le Canton. A mon avis, personne ne veut revenir là-dessus. En Ville de Genève, les huit équipes des unités d'action communautaire (UAC) travaillent bien, elles ont trouvé leur rythme et cette politique sociale donne des résultats dans les quartiers, les habitants nous le disent. Certains n'en sont pas convaincus, mais ils ne le seront peut-être jamais d'ici aux prochaines élections...

Dans le domaine des subventions, avec Pierre-François Unger, nous avons organisé une conférence de presse juste après les élections au Conseil d'Etat – car M. Unger répugnait à l'organiser avant – et nous avons annoncé que la Ville et l'Etat s'étaient entendus – mes collègues du Conseil administratif, je les en remercie, avaient donné leur accord – pour une nouvelle clé de répartition des subventions entre la Ville et le Canton. Je ne vais pas en dresser le catalogue ici, vous aviez reçu des documents, je vous avais écrit dans ce sens et cela a donné une cohérence, une lisibilité aussi au niveau de l'arrosage – je ne dis pas cela d'une manière péjorative – des subventions cantonales et municipales.

Maintenant, on vient nous demander de subventionner les foyers de jour, mais cela entrera-t-il dans cette cohérence? Je n'ai pas encore la réponse. Avec la nouvelle répartition des services au sein du Conseil d'Etat, vous savez qu'il n'y a plus de Département de l'action sociale et de la santé. Il faut traiter avec un nouvel élu, François Longchamp. J'ai l'habitude de discuter avec lui depuis de nombreuses années, puisqu'il était secrétaire général du département de Guy-Olivier Segond. La semaine prochaine, sauf erreur, nous aurons une réunion de

travail avec François Longchamp et nos collaborateurs respectifs pour aborder tous ces thèmes. Je vous donnerai donc prochainement des informations.

Personnellement, mais il faut aussi que j'en parle avec mes collègues, je ne suis pas opposé à la participation de la Ville de Genève au financement des foyers de jour. Cependant, toutes les communes du canton doivent aussi jouer le jeu. On évoque souvent la disparition de la Ville de Genève, mais la Ville de Genève fait un effort de lisibilité politique; par contre d'autres communes, qui n'ont pas peur de leur disparition parce qu'elles sont rurales, riches et un peu éloignées du centre-ville, ne veulent pas le faire. Je dis cela sans les stigmatiser, mais il faut le reconnaître.

J'aimerais vraiment que cette décision soit une décision du Canton et de l'ensemble des communes, c'est-à-dire de l'ACG. Sinon, la Ville de Genève, considérée souvent à tort comme trop riche, paiera de nouveau pour les autres.

M. Guy Jousson (T). Je prends brièvement la parole pour répondre à M. le maire. Dans les milieux professionnels, nous avons bien compris cette nouvelle répartition, mais le problème est que nous sommes dans une période de transition. La commune ne peut pas se défaire si facilement des situations individuelles sous prétexte que l'action sociale communautaire, c'est la Ville, et que l'action sociale individuelle, c'est le Canton. Il faut aussi savoir si l'Etat, à l'heure actuelle, peut ou ne peut pas mettre tous les moyens à disposition pour assumer cette tâche de l'individuel.

Actuellement, nous avons constaté le transfert d'un certain nombre de dossiers vers le Canton, mais je peux vous le dire, cela ne suit pas du tout de l'autre côté. La commune a en l'occurrence la responsabilité de savoir ce que deviennent ces personnes.

Une deuxième problématique a été soulevée. A la commission sociale et de la jeunesse, récemment, nous avons étudié un sujet qui intéressait un groupe de personnes relativement important – d'ailleurs, nous en discuterons bientôt en séance plénière. Il s'agissait des cuisines mises à la disposition d'une quinzaine ou d'une vingtaine de personnes frappées par des décisions de non-entrée en matière (NEM). La question est très vite apparue: avions-nous affaire à des individus ou à un groupe? Pour cette action comme pour d'autres, je pense que cette nouvelle répartition demande à être encore affinée, parce que, derrière elle, des individus dont nous avons la charge sont concernés.

M. Manuel Tornare, maire. Je suis tout à fait d'accord avec M. Jousson et j'en tiens compte, je vous l'avais dit à la commission sociale et de la jeunesse. Par

exemple, nous subventionnons, avec votre accord puisque vous votez les budgets, certaines institutions, dont la Fondation Alzheimer, même si elle est au Grand-Saconnex et non sur le territoire de la Ville de Genève, mais nous tenons compte du nombre de patients qui sont des communiers de la Ville de Genève.

Nous avons la même logique pour la Fondation Clair Bois, qui va construire un nouveau centre aux Minoteries. J'ai reçu, avant-hier, la présidente, M^{me} Canonica, et son directeur, et je leur ai dit qu'en principe nous tiendrons compte non seulement de l'installation de ce futur centre, mais aussi du nombre de patients originaires de la Ville de Genève pour nos subventions.

Pour la Fondation Aigues-Vertes, nous avons fait la même chose. Dernièrement, elle a rénové son village, où vivent des personnes heureusement de plus en plus âgées. Parmi elles, il y a beaucoup de communiers de la Ville de Genève. Nous en avons tenu compte lorsque nous avons donné, soit au niveau des investissements, soit au niveau du fonctionnement – nous n'avons pas confondu les deux, je vous rassure! – de l'argent en fonction du nombre de patients originaires de notre ville.

Deuxième débat

Mis aux voix, l'amendement de M. Bonny est accepté à l'unanimité.

Mises aux voix, les conclusions de la commission amendées par le plénum sont acceptées à l'unanimité.

Elles sont ainsi conçues:

CONCLUSIONS

Le Conseil municipal renvoie la pétition P-142 au Conseil administratif avec la recommandation de revoir, dans le cadre de ces négociations avec l'Etat, le système de subvention des foyers de jour pour 2007 afin de stabiliser leur budget.

7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 788 000 francs destiné au remplacement des fluides et des installations techniques, situés dans l'immeuble du boulevard Helvétique 29, Halle de Rive, parcelle N° 6928, feuille 1, section Genève-Cité (PR-342 A)¹.

Rapporteur: M. Bruno Martinelli.

Le rapporteur tient à remercier M^{me} Ursi Frey pour la qualité de ses procès-verbaux.

La commission des travaux a traité de cet objet en date des 20 octobre 2004, 24 novembre 2004 et 5 janvier 2005, sous la présidence de M. Alain Marquet, puis du 27 avril 2005, sous la présidence de M. Roberto Brogginì, et du 26 octobre 2005, sous la présidence de M. Michel Ducret.

Séance du 20 octobre 2004

Audition de MM. Jean-Michel Perrin et Jean-Claude Bontempo, architectes au Service des bâtiments, et de M^{me} Valérie Cerda, cheffe du Service de l'énergie, accompagnée de M. Jean-Marc Santines

Les personnes auditionnées expliquent que les installations datent de 1987 et qu'elles font l'objet d'une réglementation concernant l'environnement. Une partie des éléments est visible (vitrines réfrigérées et de présentation, chambres froides pour le stockage des marchandises). Les parties non visibles sont les compresseurs et la conduction de froid qui est transportée par des tuyaux. Ces installations doivent être renouvelées, car elles contiennent du CFC qui n'est plus admis depuis le 1^{er} janvier 2004 (en cas de fuites, ce qui est le cas, on ne peut plus recharger les conduites). Un délai de prolongation a été demandé et accepté, puisque des projets sont en cours pour développer ces installations. Le pharmacien cantonal a également été consulté pour des questions de toxicité.

La mise en service des installations actuelles date d'il y a quinze à vingt ans et, depuis, l'on n'est pas intervenu au niveau des vitrines.

Toutes les installations ne seront pas renouvelées, seuls certains éléments seront adaptés de manière à éviter les fuites. D'autres installations sont à revoir dans un délai de cinq à quinze ans. Une nouvelle proposition devra donc être présentée.

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 266.

Les travaux devraient durer quatre mois et se feront de manière à ne pas pénaliser les commerçants. Une fermeture de la Halle n'est pas prévue. Les coupures se feront en fin de week-end et une petite rocade se fera au niveau des chambres froides.

L'installation de froid à Rive est l'une des plus importantes de la Ville de Genève comparée à d'autres, dont le Jardin botanique. Son entretien avoisine les 40 000 francs. L'entreprise responsable est souvent sollicitée pour intervenir, même de la part des commerçants. On profitera des travaux pour clarifier l'entretien, en collaboration avec ces derniers. L'impact énergétique coûte 190 000 francs par an. Les condensateurs fonctionnant selon un ancien système seront remplacés pour réaliser une économie de l'ordre de 50%. Les charges diminueront d'environ 30% pour la Ville, grâce à ce nouveau système.

Un commissaire rappelle que la Halle a été étudiée à plusieurs reprises et qu'un crédit de 900 000 francs a déjà été voté il y a huit ans pour les vitrines, dont l'amortissement n'est pas encore terminé malgré la promesse du Conseil administratif, en 2001, de boucler ce crédit rapidement. Des renseignements seront pris à cet égard, tout en précisant qu'il n'y aura pas de dépassement de crédit.

Le label type A concerne les appareils ménagers et n'a pas de valeur par rapport à la pollution. Il ne concerne donc pas les installations de la Halle.

Pour l'instant, un tiers seulement de la consommation d'énergie est facturé aux commerçants. Un système de comptage et de facturation individuels sera installé pour l'énergie consommée, selon une clé de répartition. On mesurera l'énergie électrique nécessaire à l'arrivée du froid. Certains compresseurs mesureront l'électricité, d'autres les heures de consommation. Après les travaux, le comptage individualisé permettra de facturer 50 à 70% de la consommation. Les 30% restants concernent la partie commune, comme l'éclairage du volume collectif. Les compteurs individuels feront partie des soumissions.

Un commissaire souhaite que la répartition des charges fasse l'objet d'une convention écrite.

Il est précisé que 54 000 francs sont prévus pour le recyclage des gaz, 24 000 francs pour les frais d'indemnisation des heures de travail les samedis et dimanches et 18 000 francs pour les taxes diverses. Un stock a été constitué pour éviter une rupture de CFC qui n'est plus fabriqué aujourd'hui. Il faudrait donc terminer les travaux en janvier 2006.

Pour savoir si la Gérance immobilière municipale intervient dans la concertation avec les commerçants, il faut interroger les services de M. Hediger,

le domaine public étant concerné, ou l'association des commerçants. Les travaux devraient débiter au plus vite, sinon ils seront faits après Pâques.

Séance du 24 novembre 2004

Audition de M. André Hediger et de M^{me} Katherine Zoller, accompagnés de M. Dominique Clavien

M. Hediger explique qu'une grande partie du projet a été pilotée par le Service des bâtiments. Ses propres services ne sont directement concernés qu'en cas de pannes d'installations. M^{me} Zoller et M. Clavien s'occupent surtout de la mise à disposition des surfaces et de la gestion des loyers, réglée par une convention. Les coûts sont indexés au coût de la vie. A ce jour, on en est à 89 francs/m² par mois pour les cases. Les frigos du rez-de-chaussée sont loués pour 130,40 francs/m² par mois, ceux du sous-sol pour 66,90 francs/m² par mois. Une unité congélateur ainsi qu'une unité de cave sont louées 38,50 francs par mois. Le loyer de la buvette était, en 2003, de 63 936,50 francs, correspondant à 7% du chiffre d'affaires. Les recettes annuelles sont de 700 940,60 francs. Pour l'électricité, des tarifs différents et fluctuants sont appliqués entre le jour et la nuit. La nuit, le tarif varie entre 0,60 franc et 0,23 franc le kWh. Il est également différent entre l'été et l'hiver, ainsi qu'entre les heures pleines et creuses. On refacture un prix moyen de 0,22 franc, amortissement des installations compris. Il semble que la moitié de la somme soit refacturée, mais cette facturation n'est pas du ressort des services de M. Hediger.

Un commissaire souhaite que la mise à disposition d'une surface commerciale dans la Halle soit comparable en location à ce que paient d'autres commerçants du quartier, également en ce qui concerne les installations.

M. Hediger ne pense pas que les commerçants de la Halle soient avantagés, vu que les prix sont indexés et les investissements compris dans ces prix. Ensuite s'ajoute la facturation de la consommation, le Service de l'énergie facturant les installations réfrigérées. Il existe des compteurs individuels, un fromager payant, par exemple, 8013 francs pour la consommation, alors qu'un marchand de fruits et légumes ne paie que 64 francs. Il est tenu compte de l'investissement qui est compris dans la consommation entre 0,23 franc et 22,40 francs. A Plainpalais, l'investissement a été calculé sur dix ans, ce qui est correct. Celui de la Halle a été largement payé, mais sur plus de dix ans.

La refacturation de la consommation est du ressort du Service de l'énergie. Jusqu'ici, il ne demandait que 30% des coûts, ce qui permettait d'amortir les installations. C'était notamment une volonté politique de la Ville de soutenir le petit commerce en étalant l'amortissement sur une plus longue période.

Séance du 5 janvier 2005

Audition de M. Bula, président de l'Association des commerçants de la Halle de Rive, accompagné de MM. Estevez, Muller et Hediger

Les personnes auditionnées confirment que la période de janvier/février serait favorable pour les travaux.

Les contacts avec l'administration sont déficients et personne ne reçoit d'information, notamment quant à la répercussion des coûts sur les loyers ou la facturation de l'électricité. Ainsi, on facture la TVA pour des vestiaires en sous-sol sans expliquer pourquoi. Des discussions ont eu lieu concernant les factures, mais sans obtenir de réponses claires. La commission consultative, composée des délégués des commerçants et, pour l'administration, de MM. Hediger, Clavier et M^{me} Currat, se réunissait il y a quelques années pour parler des travaux de manière générale. Ce n'est plus le cas depuis deux ans. Des informations sont communiquées une fois par an et, si l'on s'adresse à l'administration, il n'y a pas de répondant.

Les commerçants ont peu de souhaits, sinon l'installation d'un spot du côté des portes jusqu'à 23 h pour apporter un peu de lumière, mais il paraît que cela n'est pas possible.

Pour le reste, ils n'ont pas de doléances. Ils sont contents, dans l'ensemble, et ont du plaisir à travailler dans la Halle, où la vitrine est bien tenue.

Concernant les travaux projetés, ils ont bien été brièvement informés de leur contenu par l'ingénieur. Ils savent que le gaz utilisé n'est plus autorisé et qu'il doit venir de Roumanie et qu'il faut donc envisager des travaux d'entretien. Par ailleurs, les installations doivent être mises aux normes actuelles. C'est la société Unifroid qui intervient en cas d'alarme au sous-sol, mais il n'y a pas de décompte de ces interventions. Ils pensent qu'il faudrait définir la technique future et le mode de froid et ensuite programmer les travaux, en évitant la fermeture prolongée des commerces.

A la question de savoir si les commerçants sont conscients de ne payer que le tiers des frais d'énergie, ceux-ci répondent qu'ils ne savent pas comment sont calculées les charges qui semblent avoir doubler depuis quelques années. Ils ne souhaitent pas les voir tripler. Il existe des compteurs individuels pour la consommation courante, mais pas pour la maintenance du froid. M. Hediger n'a pas convaincu dans ses tentatives d'explications à cet égard. La décision de choisir la couleur du courant électrique incombe à la Ville.

Discussion

Il s'agit de régler la question de la facturation et d'obliger le Service des sports à consulter les personnes concernées. Il faut notamment clarifier les droits

et devoirs des commerçants de la Halle, ainsi que les tâches de l'entreprise chargée de la maintenance des installations. Il faut instaurer une vérité des coûts énergétiques, avec comptage individuel avec facturation à hauteur de 60 à 70% au moins, comme cela a été énoncé.

Autre problème, celui du montant des loyers. A l'origine, en 1961, il avait été dit que les prix devaient être plus populaires qu'ailleurs, c'est pourquoi les loyers ne devaient pas être trop élevés. Mais, aujourd'hui, les choses ne sont pas claires.

Il faut donc demander à M. Hediger de venir avec ses services pour expliquer les décomptes précis des interventions du prestataire Unifroid en termes de quantité, fréquence et coût, ainsi que pour présenter les contrats, les montants facturés et les nouveaux baux censés inclure la nouvelle répartition des charges, notamment en termes d'énergie. Par ailleurs, il est demandé d'en informer le Service de l'énergie.

Séance du 27 avril 2005

La lettre de M. Hediger, transmise à toutes et à tous les commissaires, précise que la gestion de la Halle de Rive sera transférée à la Gérance immobilière municipale (GIM) dès 2006. Entre-temps, les informations transitent d'un service à l'autre et il ne trouve pas utile, dans ces conditions, de venir donner lui-même des informations. Il y a cependant urgence à procéder aux travaux de mise en conformité des installations actuelles. Dans ces conditions, la commission décide d'auditionner la GIM au sujet de la mise en œuvre des travaux et des futures facturations.

Séance du 26 octobre 2005

Audition de M. Charles Lassaue, directeur du département des finances, et de M. Mario Cavaleri, directeur de la Gérance immobilière municipale

M. Cavaleri confirme que la gestion de la Halle sera transférée à son service dès 2006. Aujourd'hui, il s'agit de mises à disposition, de débroussailler les éléments opaques et confus avec les services concernés. Après la fin des travaux, on aura quatre types de contrats pour divers éléments (surfaces et volumes occupés, consommation d'eau en fonction des activités, etc.). On attend du Service de l'énergie une clé de répartition. Il y aura un décompte précis pour les frais d'exploitation des chambres froides et de l'éclairage de la Halle, également par rapport à la surface occupée. Le loyer tiendra également compte de la rentabilisation du capital et du coût des fluides par rapport à la surface utilisée.

On a décidé de procéder à une mise à jour des règlements de la Halle. Pour les surveillants (une tenue permet de les reconnaître), leurs tâches seront redéfinies. Une réunion avec tous les commerçants aura lieu le 9 novembre.

A la question de connaître le montant des loyers – resteront-ils modestes ou seront-ils comparables à ceux des arcades du quartier? – M. Cavaleri répond qu’il attend encore des informations concernant notamment la consommation d’eau.

Il s’agit aujourd’hui d’un centre commercial couvert, d’un certain niveau, plutôt que d’un marché. Il ne sait pas encore si le loyer sera indexé ou fixé en fonction du chiffre d’affaires. Il s’agira de définir un juste prix, sans viser à une rentabilité exagérée (de l’ordre, par exemple, de 10%). Maintenir des loyers bas ne signifie pas que les prix des produits vendus vont baisser. Il est difficile d’agir sur les prix en tant que bailleur. C’est le juste prix qui permettra de garder la Halle attractive.

Au travers de leur délégation, les commerçants sont au courant des travaux et du changement de gestion. Mais la fixation des futurs loyers et leur éventuel échelonnement ne les concernent pas à ce stade, ce sont des locataires.

Les postes des trois surveillants seront revus. Des changements interviendront, mais, dans la mesure où la Halle est ouverte tôt le matin et fermée tard le soir, il faut maintenir du personnel en permanence sur place, la surveillance d’un tel lieu étant un peu plus compliquée que celle d’un simple immeuble.

Discussion et vote

Un commissaire reste dubitatif quant au fait que la Ville de Genève gère un espace commercial sans avoir un retour économique sensible. Il se rallie cependant aux autres commissaires qui se déclarent prêts à voter cette proposition du Conseil administratif, du fait notamment que les commerçants ne vont pas être privilégiés par rapport à d’autres commerçants de la ville et surtout du fait que ces travaux sont nécessaires et même urgents.

Au vote, la proposition PR-342 est acceptée à l’unanimité des membres présents (3 L, 1 UDC, 1 DC, 2 S, 1 AdG/SI, 1 T, 2 Ve, 1 R). (*Voir ci-après le texte de l’arrêté adopté sans modification.*)

Premier débat

M. Jacques Mino (AdG/SI). J’ai aidé M. Martinelli à rédiger ce rapport et j’ai été très étonné de voir que nous aurions dû terminer les travaux sur cet objet depuis plus de deux ans, un objet pourtant urgent en raison des substances

extrêmement polluantes en question. Le décès de M. Marquet a retardé la commission des travaux, ensuite trois présidents se sont succédé, mais tout de même... Nous avons parfois des velléités de contrôler davantage le travail de l'administration et du Conseil administratif, mais vu le temps nécessaire pour mettre à exécution ce type de projet, je vois la paralysie de nos travaux et de ceux de l'administration pointer à grande vitesse.

Cela dit, je parle de travaux urgents parce qu'il s'agit de chlorofluorocarbones (CFC) utilisés dans les frigos, dans la production du froid et pour le transport. Ces CFC sont interdits depuis deux ans et nous sommes donc dans l'illégalité. En plus, ces liquides se perdent et polluent gravement l'atmosphère. La Roumanie était le dernier pays au monde à fabriquer ce type de substances, mais elle a cessé de les produire. Mais nous devons bientôt fermer la Halle de Rive, faute de production de froid, et j'espère que l'administration pourra commencer les travaux ces jours prochains. Les commerçants nous ont dit clairement qu'il fallait les faire en janvier. Il reste donc une quinzaine de jours: bravo pour notre efficacité! Je voulais développer ce premier point.

Le deuxième point concerne les relations des commerçants avec la Ville. Ces derniers se plaignent de ne pas voir souvent l'administration de la Ville, mais ils disent n'avoir aucune doléance à exprimer, car tout se passe très bien. Nous nous en réjouissons pour eux.

Le troisième point est l'ambiguïté – comme pour les fermages, nous en parlions hier – des baux signés avec les commerçants. Au début, la Halle de Rive était là pour prolonger le marché public de manière couverte et protégée durant l'hiver, avec des bas prix, comme sur les marchés. Mais, vingt ans après, on se retrouve avec des commerces de luxe. Nous nous réjouissons que la Gérance immobilière municipale (GIM) hérite de la gestion de ces baux, sauf erreur à partir de janvier 2006. Elle pourra, puisqu'elle en a les compétences, fixer des baux qui permettront de taxer les commerçants au plus près de leurs dépenses d'énergie, que ce soit l'électricité ou le froid. Nous sommes satisfaits que la Ville bénéficie de 10% des revenus de ces commerces, puisque, on nous l'a dit, c'était à peu près l'objectif qu'elle s'était fixé.

Le groupe de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) vous recommande d'accepter au pas de course ce rapport ce soir, car il y a longtemps que nous aurions dû le faire.

M. Georges Queloz (L). Il est vrai que cette proposition a traîné un peu en commission. Il y a quelques années, nous avons consenti à des investissements assez importants en changeant les vitrines frigorifiques. Aujourd'hui, il est normal d'avoir une alimentation en froid qui fonctionne et qui corresponde aux normes

à appliquer pour une installation performante. M. Mino devrait savoir – vous transmettez, Monsieur le président – qu'en raison du délai référendaire cette installation ne pourra pas être réalisée en janvier.

A partir du moment où nous avons pris connaissance des nouvelles dispositions, notre préoccupation concernait la répartition des investissements consentis au prorata de l'utilisation et de la consommation par les utilisateurs, car certains commerçants consomment plus de froid que d'autres. Par conséquent, l'investissement des installations, et pas simplement la consommation, doit être réparti dans les baux. Ensuite, nous ne voulions pas deux sortes de commerçants, avec un certain nombre d'entre eux privilégiés et quelque part subventionnés, mais des commerçants qui paient le juste prix de location pour la surface qu'ils occupent. Voilà quelle était notre préoccupation.

Le groupe libéral votera cette proposition PR-342, car nous avons aussi la satisfaction de savoir que les choses seront faites comme nous le souhaitons, puisqu'elles sont entre les mains de la GIM.

M. Guy Dossan (R). Le groupe radical votera également cette proposition. Toutefois, je ferai deux remarques. Premièrement, nous lisons dans le rapport PR-342 A que cette installation de froid est l'une des plus importantes de la Ville de Genève, mais qu'il n'y a pas eu d'intervention depuis plus de quinze ans. Nous pouvons tout de même être surpris et nous poser des questions. Tout à l'heure, notre collègue Mino a dit que l'efficacité du Conseil municipal peut être mise en doute, puisque cela fait deux ans que l'interdiction des CFC est en vigueur. Je vous le rappelle quand même, la proposition a été déposée le 12 mai 2004 et je pense que l'efficacité du Conseil municipal n'est pas seule en cause, mais que celle du Conseil administratif l'est aussi, puisqu'il a fallu demander un délai supplémentaire pour faire ces travaux. Ce n'est pas uniquement de notre faute et je tenais à le préciser.

Deuxièmement – cela a déjà été dit – nous sommes contents que le dossier des baux et loyers pour la Halle de Rive soit transféré à la GIM. Nous aurons enfin plus de clarté sur ce qui se passe là-bas, parce que, souvent, nos questions sur le loyer des commerçants ne recevaient pas de réponse. Nous constatons que les produits étaient souvent plus chers que dans les commerces avoisinants, alors que les loyers étaient prétendument meilleur marché. Peut-être aurons-nous enfin une certaine transparence sur la Halle de Rive. Evidemment, le groupe radical votera cette proposition.

M^{me} Véronique Elefant-Yanni (HP). J'ai une question au sujet de cette proposition. Je comprends bien la nécessité de rénover ces installations, car elles

contiennent des CFC. Par contre, je n'arrive pas à comprendre pourquoi l'article 3 de l'arrêté permet le prélèvement d'un montant de 7803 francs sur le crédit indiqué à l'article premier et son attribution au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève.

Le président. Madame Elefant-Yanni, comme vous venez d'arriver dans ce parlement, je vous informe que, sur toutes les demandes de crédit, ce pour-cent est attribué depuis fort longtemps, depuis Léon Nicole, me souffle M. le maire. J'espère que cette réponse vous satisfait.

M. Robert Pattaroni (DC). Il est facile de dire, Monsieur le président, que nous sommes aussi favorables à cette proposition, c'est absolument normal.

Je voudrais faire deux remarques. Premièrement, et M. Mino a eu raison d'insister là-dessus, il n'est pas du tout normal que la Ville de Genève, responsable générale de ce genre d'installation, soit un peu à la traîne par rapport aux normes édictées. La Ville se devrait d'être à l'avant-garde, à l'échelon national ou cantonal, en matière de normes de sécurité ou de protection de l'environnement, sous une forme ou sous une autre. Il importe que la Ville soit là, et même qu'elle anticipe.

Au niveau du Conseil administratif, nous ne visons pas à ce que chaque dicastère ait ses petits protégés, mais je pense qu'il faut faire en sorte de donner les compétences au département le plus concerné. Là, par rapport aux aspects techniques, je pense que celui de M. Ferrazino devrait pouvoir intervenir dans tous les bâtiments sous l'angle de la gestion, y compris dans ceux qui ne sont pas directement sous sa responsabilité.

Dans le même esprit, nous nous réjouissons du transfert de la gestion de ce bâtiment et de ces installations à la Gérance immobilière municipale. Incontestablement, la GIM a plus de compétences pour traiter les commerçants avec le respect qu'on leur doit sous l'angle de leur activité commerciale.

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30, alinéa 1, lettres e) et m), de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit de 788 000 francs destiné au remplacement des fluides et des installations techniques, situés dans l'immeuble du boulevard Helvétique 29, Halle de Rive, parcelle N° 6928, feuille 1, section Genève-Cité.

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 788 000 francs.

Art. 3. – Un montant de 7803 francs sera prélevé sur le crédit indiqué à l'article premier et attribué au Fonds d'art contemporain de la Ville de Genève institué par l'arrêté du Conseil municipal du 14 novembre 2001.

Art. 4. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine financier, et amortie au moyen de 5 annuités.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 850 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal d'aménagement intitulé «Renouvellement urbain» (PR-399 A)¹.

Rapporteur: M. Olivier Norer.

L'objet a été envoyé à la commission de l'aménagement et de l'environnement le 20 avril 2005. Cette dernière, réunie sous la présidence de M^{me} Monique Cahannes, a débattu de la proposition lors de deux séances, le 6 septembre et le 24 octobre 2005. Les notes de séances ont été prises par M. Christophe Vuilleumier. Que tous deux en soient remerciés.

Séance du 6 septembre 2005

Audition de M. Nils de Dardel, directeur du département de l'aménagement, des constructions et de la voirie, de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio, cheffe du Service d'urbanisme, de M. Alexandre Prina, chef du Service de la mobilité, et de M. Pierre Chappuis, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme

Présentation

M. de Dardel prend la parole et remarque qu'il s'agit du nouveau plan directeur communal, qui est, il le rappelle, une obligation légale pour toutes les communes. Il ajoute que le délai d'ordre de deux ans risque d'être dépassé, sans qu'une sanction soit infligée à la Ville. Il précise ensuite que ce plan est un approfondissement du plan directeur cantonal. Il mentionne encore que les remarques du Conseil municipal ont été prises en compte et qu'un planning de la démarche sera présenté à la commission, un planning pouvant encore être modifié, notamment sa seconde phase. Il signale que la question de la mobilité doit, par ailleurs, encore être développée dans le cadre de ce plan. Il pense que la discussion devrait, en l'occurrence, impliquer l'ensemble des départements, raison pour laquelle un groupe de travail va être constitué sur la base des principes de l'Agenda 21. Il remarque que cette discussion doit être permanente et qu'un suivi pourrait être envisageable par le biais de la commission Agenda 21.

M^{me} Wiedmer-Dozio ajoute que le plan directeur communal est un projet d'envergure qui s'inscrit dans un cadre cantonal. Elle précise que les directives et le plan directeur communal de 1993 seront distribués aux commissaires. Elle

¹ «Mémorial 162^e année»: Proposition, 5608.

mentionne encore que les différentes politiques en matière de mobilité doivent être coordonnées et que des passerelles devront être créées pour permettre cette coordination.

M. Chappuis prend alors la parole (*extraits en annexe*) et explique par des fiches que le travail que constitue ce plan est en chantier et qu'il serait intéressant, pour le moment, d'esquisser une première synthèse. Il signale que le plan directeur communal doit s'inscrire dans les lois cantonales et fédérales, ainsi que dans le plan directeur cantonal et les directives issues du Canton. Il ajoute que les modalités des communes avoisinantes représentent une contrainte supplémentaire. Il rappelle ensuite que Le Grand-Saconnex a voté un crédit de 300 000 francs pour ce projet, que Meyrin a voté un crédit de 350 000 francs et que Carouge s'est dotée d'un montant de 500 000 francs. La Ville de Genève, quant à elle, a un crédit de 850 000 francs. Il rappelle par ailleurs que cet exercice est exceptionnel, puisqu'il s'étale sur une période de quinze ans. Il précise, enfin, que les lignes budgétaires concernent évidemment plusieurs postes au vu de la complexité des enjeux. Il évoque ensuite les fiches inhérentes à chaque poste budgétaire. Il rappelle ensuite que la Ville de Genève s'est particulièrement développée entre 1945 et 1978, un phénomène qui s'est encore accru dans les années qui ont suivi.

Il déclare alors que la problématique englobe plusieurs problèmes généraux récurrents pour une agglomération. Il faut cerner les évolutions démographiques et les mutations sociales en cours dans la ville. Il remarque, par exemple, que la population a besoin de plus en plus de place pour se loger. Il évoque alors le concept d'urbanisation de 1989, suivi de celui de 1999 qui venait remplacer l'idée de construire la ville en ville tout en tentant de modérer la densité en pleine ville. Il précise que c'est la zone suburbaine qui était visée en 1999, mais qu'au final les pressions se sont exercées sur les quartiers centraux et qu'un phénomène de dispersion vers la France et le canton de Vaud s'est produit. Il mentionne que ce phénomène doit toutefois être nuancé et que des opérations se sont faites dans la zone de développement.

M. Chappuis déclare qu'il serait, en l'occurrence, intéressant de mettre en lumière ces opérations. Il évoque ensuite les potentiels des zones industrielles. Il mentionne encore qu'il est nécessaire de redéfinir le découpage des zones, afin de réactualiser de manière plus réaliste les statuts actuels. Il ajoute qu'un grand nombre de questions doivent encore se poser, par exemple celle inhérente aux plans d'utilisation du sol. Il signale le problème de la densification et il cite à cet égard la multiplication des parkings au détriment des espaces verts. Il évoque encore le débat en cours devant le Grand Conseil sur l'élévation des bâtiments. Il en vient à la problématique sociale en lien avec l'aménagement. Il remarque, en l'occurrence, que c'est le parc immobilier ancien qui constitue le stock des bas loyers.

Il mentionne encore que la question de la création d'une ségrégation sociale se pose à l'égard du bruit. Il évoque les parkings en prenant pour exemple le trian-

gle de Villereuse qui comporte 385 places de parc privées contre une quarantaine appartenant à la Ville de Genève. Il mentionne que l'idée, pour le moment, est d'identifier les obstacles empêchant de dénombrer exactement ces places. Il évoque un second sujet, le scooter, lequel s'est multiplié au point de devenir contre-productif à l'égard de la politique de mobilité douce. Il mentionne par ailleurs que le trafic de livraisons est également un sujet devant être exploré. Il déclare alors que l'intention est finalement de doter la ville d'un plan de mobilité. Il mentionne encore que certains aspects ne sont pas abordés au cours de cette première présentation, comme le maillage vert.

M. Chappuis signale ensuite que les bilans de patrimoine sont intégrés à la démarche de ce plan. Il cite les impacts financiers de la planification. Il remarque cependant que, les accès à l'information étant difficiles, il convient d'identifier les obstacles. Il évoque les synthèses et communication, des postes budgétaires importants en raison de la complexité de la problématique. Il énumère encore les partenaires que sont la Délégation Agenda 21, le Groupe d'actions 21 et la commission Agenda 21. Il répète qu'il existe en amont de ce plan directeur communal une obligation légale qui implique le Conseil municipal plus avant qu'au préalable.

Questions-réponses

Un commissaire socialiste prend la parole et déclare ne pas comprendre le statut qui est donné à la commission Agenda 21. Il se demande s'il s'agit d'une nouvelle ouverture vers la professionnalisation du Conseil municipal.

M. de Dardel répond par la négative et mentionne que cette commission est moins occupée que d'autres et qu'il a donc semblé judicieux d'y recourir comme interlocuteur. Il ajoute que ce projet de plan directeur communal s'ajoute au travail quotidien des services et qu'il serait donc opportun que le Conseil municipal y participe.

Le même commissaire socialiste ne comprend pas pourquoi il s'agit d'un travail supplémentaire. Il ajoute qu'il existe un règlement du Conseil municipal et que cette proposition est à cet égard particulièrement sensible.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que c'est un travail complexe qui nécessite le recours à des spécialistes de domaines différents. Elle ajoute qu'il a ainsi paru nécessaire de doter la démarche d'une chambre de réflexion. Elle remarque, en outre, que les orientations politiques sont également nécessaires.

Un autre commissaire socialiste aimerait avoir des précisions au sujet de la charte qui a permis de mettre en place le plan directeur communal. Elle aimerait également savoir ce qu'il en est du projet d'agglomération cantonale et des liens entretenus avec la France voisine.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que la charte est le document qui a été distribué aux commissaires. Elle répète que les directives sont très claires. Elle évoque ensuite le projet d'agglomération et mentionne qu'un adjoint du service suit ce projet. Elle précise que les liens avec la France voisine sont réalisés et que le Canton doit encore aider la Ville à ce propos.

Un commissaire des Verts demande ce qu'il en est des bilans de «Genève 2001». Il est par ailleurs étonné de voir les montants.

M. Chappuis répond qu'il avait été demandé, pour le plan précédent, 1,3 million de francs, mais que le boucllement avait enregistré les études sur l'environnement et le transport, des études qui sortaient de cette enveloppe. Le chiffre final s'était donc monté à 1,7 million. Il remarque qu'à présent la volonté est d'être modeste, mais qu'il demeure difficile d'évaluer les chiffres. Il termine en mentionnant que le bilan dont parle le commissaire des Verts est en cours de réalisation.

M^{me} Wiedmer-Dozio mentionne qu'un certain nombre d'éléments sont réalisés, mais que certains aspects demeurent plus difficiles. Elle ajoute que des informations seront données d'ici à la fin de l'année. Elle mentionne encore que le Conseil administratif a demandé de restreindre les montants de ce nouveau plan directeur communal et elle répète que certaines études doivent faire l'objet de mandats externes particuliers, faute de compétence spécifique au sein des services.

Un commissaire libéral prend la parole et se demande si les conseillers municipaux ont toujours la possibilité d'ajouter des éléments dans ce plan.

M. Chappuis acquiesce.

Un autre commissaire libéral demande quel est le coût de l'investissement des services eux-mêmes dans ce projet.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que seules les heures de travail qui sont investies dans ce projet sont connues.

M. de Dardel ajoute qu'un certain nombre d'actions doivent de toute façon être réalisées.

M^{me} Wiedmer-Dozio précise que le plan directeur communal permet de donner une lisibilité à nombre d'événements relevant de l'urbanisme.

Le même commissaire libéral remarque alors que la démarche est très technique et que le profane a de la peine à cerner l'ampleur de ce travail. Il mentionne encore que ce plan directeur est un guide que suivront la Ville de Genève et son Conseil administratif. Il se demande quels sont les enjeux pour la population d'un poste comme la communication, pour laquelle 25% du budget total est consenti.

M. de Dardel répond que ce plan s'adresse à l'ensemble des autorités, communales et cantonales. Il ajoute que l'enveloppe de la communication englobe également tout le suivi participatif de la démarche.

M. Chappuis rappelle, en l'occurrence, que le séminaire de 1992 à Uni II avait coûté 100 000 francs.

M^{me} Wiedmer-Dozio rappelle en outre que le processus impose également une enquête publique.

Un commissaire socialiste se déclare alors gêné par le statut de ce document. Il se demande s'il s'agit d'un exercice de style ou d'un outil de travail. Il pense, en l'occurrence, qu'il s'agit d'un instrument fondamental qui devrait être constamment présent. Il se demande donc pourquoi ce n'est pas le cas.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond qu'il s'agit également d'une vision politique. Elle ajoute qu'il n'est en outre pas possible d'être continuellement en chantier. Elle rappelle que le plan directeur communal de 1993 était très intéressant et que le rapport n'avait pas abouti, car le conseiller municipal qui était en charge de ce rapport n'avait pas été réélu.

Un autre commissaire libéral se demande si le Conseil municipal est appelé à aller au-delà de l'expression politique déjà inscrite par le Conseil administratif dans ce plan.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que le Conseil municipal doit également se prononcer et valider ce plan.

Le même commissaire libéral demande ensuite ce que signifie la fiche concernant la place économique de Genève.

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que les attiques qui sont construits sont généralement des pied-à-terre pour un certain type de population pour laquelle il est bon d'avoir un appartement dans une ville comme Genève.

Un commissaire des Verts demande ce qu'il en est de la ligne inscrite dans le plan financier d'investissement (PFI).

M^{me} Wiedmer-Dozio répond que les 500 000 francs dédiés à la maquette ne vont pas être utilisés, raison pour laquelle 200 000 francs ont été retenus pour le PFI.

Le même commissaire des Verts mentionne encore que le plan de mobilité envisagé se base sur le plan de déplacement cantonal.

M. Prina prend la parole et répond qu'il est nécessaire de se baser sur ce plan, mais qu'il faudra toutefois dégager des solutions alternatives propres à la Ville de Genève.

Demande d'auditions et compléments d'information

Un commissaire libéral propose l'audition du Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement (DAEL).

Un commissaire socialiste propose l'audition de M. Christian Ferrazino afin de connaître l'intention politique du Conseil administratif. Il ajoute que ce plan directeur communal n'est finalement qu'un pensum dont le but est de répondre à une obligation. Il évoque à nouveau la commission Agenda 21 et déclare que cette commission ne doit pas être soumise à l'humeur des magistrats.

Un commissaire des Verts propose l'audition de M^{me} Claudine Dayer Fournet.

Un commissaire socialiste remarque que la démarche Agenda 21 possède deux volets. Elle n'aimerait pas que cette audition soit interprétée.

Les propositions d'auditionner le DAEL, M. Christian Ferrazino et M^{me} Claudine Dayer Fournet sont acceptées à l'unanimité des voix (2 Ve, 1 T, 1 AdG/SI, 3 S, 1 UDC, 1 R, 1 DC, 3 L).

Séance du 25 octobre 2005

Audition de M. Christian Ferrazino, conseiller administratif, et de M. Pierre Chappuis, architecte-urbaniste au Service d'urbanisme

Présentation

M. Ferrazino prend la parole et signale que M. Chappuis procédera à une explication en six points (*extraits en annexe*). Il ajoute souhaiter avoir une discussion politique après les précisions techniques qui ont été apportées lors des séances précédentes. Il explique alors que son service travaille en lien avec la Délégation Agenda 21 du Conseil administratif à l'égard de ce projet. Il évoque par exemple les questions de l'arborisation ainsi que de l'aspect de l'eau qui ont été intégrées dans la problématique du plan directeur grâce à la réflexion issue de cette collaboration.

M. Ferrazino signale encore que la question de la mobilité a été développée plus largement en intégrant notamment la vélo-station de Cornavin. Il remarque que la Ville de Genève est légitimement intéressée par cette question même si la compétence en la matière est cantonale. Il évoque la dimension sociale en citant le quartier de la Pelotière, à Versoix, et en déclarant qu'il est nécessaire d'éviter la création de ghettos. Il mentionne que la question de la taxe professionnelle doit également être prise en compte dans la démarche de l'Agenda 21. Il évoque enfin le principe d'agglomération développé en France voisine en rappelant que Genève en est le cœur.

M. Chappuis prend la parole et mentionne que le plan directeur doit effectivement intégrer le principe du développement durable. Il ajoute que ce plan doit donc s'ouvrir à d'autres aspects que la stricte vision urbanistique. Il signale qu'il convient également de travailler en amont avec le Conseil municipal. Il remarque par ailleurs que la politique d'aménagement doit encore considérer que la Ville de Genève se trouve au centre de l'agglomération franco-valdo-genevoise. Il déclare ensuite que le plan cible, bien évidemment, la poursuite du développement de la ville en détaillant les opérations pouvant encore être menées sur son territoire. Il signale qu'une amélioration qualitative des anciens quartiers en parallèle de compensations environnementales est envisagée, puisque les parcelles restantes sont en nombre insuffisant.

Il mentionne qu'il est également nécessaire de prendre en compte les développements futurs de certaines parcelles, comme celles de la poste de Montbrillant, d'Artamis, de la caserne des Vernets, de la pointe de la Jonction ou de la zone industrielle des Acacias. Il évoque ensuite le plan de déplacement urbain en rappelant les projets du CEVA (Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse) et du RER qui modifieront profondément la ville. Il précise que la Ville pourrait également travailler sur les relations entre les quartiers et entre les deux rives. Il pense qu'un plan général de mobilité pourrait dès lors être développé. Il déclare en outre, quant à la politique environnementale, qu'il s'agit de mettre en place une gestion différenciée des espaces verts par le biais d'un plan des espaces verts et bleus.

Il mentionne qu'il serait ainsi possible de pallier la pénurie d'espaces verts dont souffrent certains quartiers. Il évoque à cet égard le projet de jardins de poche ainsi que les pénétrantes vertes pouvant améliorer des lieux de peu de qualité. Il remarque que ce type de projets peut et doit être mené grâce à une étroite collaboration entre les différents partenaires de l'administration. Il précise qu'il convient à cet égard d'utiliser les instruments et les ressources existantes, comme les Jardin et Conservatoire botaniques, et de diffuser les inventaires et les mises en perspectives. Il termine en déclarant que le plan directeur pourrait également constituer un instrument de décisions, en complément au PFI, et un outil de mise en place de projets à longue durée.

Questions-réponses

Un commissaire radical prend alors la parole et déclare entendre avec plaisir que le Conseil municipal sera associé en amont à la réflexion. Il se demande toutefois comment cette collaboration se fera dans les faits.

M. Chappuis répond que cette question doit encore trouver une réponse.

M. Ferrazino remarque que la démarche doit se faire par le biais d'une commission, soit celle de l'aménagement et de l'environnement, soit la commission Agenda 21, qui est moins chargée.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se demande de quelle manière le travail sera réalisé concrètement. Il pense qu'il s'agit, en fin de compte, d'une question d'organisation.

Un commissaire libéral intervient et demande si les zones à urbaniser qui restent peuvent véritablement l'être ou s'il s'agit de territoires où les projets qui avaient été envisagés ont été rejetés par le biais de référendums.

M. Chappuis répond que ce sont des zones qui peuvent être développées, même s'il est vrai que certaines parcelles ont fait l'objet de référendums.

Le même commissaire libéral rappelle ensuite que les plans de site ont une durée de vie de cinq ans. Il se demande dès lors si ce plan ne devrait pas en tenir compte et avoir une vision s'étendant sur cinquante ans.

M. Ferrazino répond que la durée d'un tel plan est de quinze ans. Il ajoute qu'il existe plusieurs plans de site en Ville de Genève et que le plan directeur cible pour le moment les zones pouvant être urbanisées. Il évoque ensuite l'exemple de la rue Pestalozzi en rappelant que le dernier référendum n'a pas abouti. Il pense que ce qui n'était pas possible il y a dix ans commence à l'être. Il mentionne encore que le but de ce plan n'est pas de développer tous azimuts.

M. Chappuis mentionne ensuite que le développement de points précis de manière importante permet également d'éviter le morcellement du territoire.

Le même commissaire libéral mentionne alors qu'il préférerait que la densité soit plus forte que 1,2 dans certains lieux et que d'autres sites ne soient pas urbanisés. Il déclare encore que, si la maîtrise foncière est une question importante, il se demande qui intervient ensuite pour la construction.

M. Ferrazino évoque alors le quartier de Saint-Jean en rappelant qu'une centaine de logements ont été créés récemment grâce à un travail de concertation énorme. Il ajoute qu'il a été nécessaire de mettre en place une démarche pragmatique et politiquement raisonnable afin de mettre en œuvre le projet. Il pense que des projets plus ambitieux risquent de ne pas pouvoir aboutir. Il signale ensuite que la volonté de la Ville est d'avoir une politique d'acquisition foncière et non d'acheter de manière outrancière. Il explique encore que les constructeurs peuvent être soit des coopératives d'habitation, soit la Fondation de la Ville de Genève pour le logement social. Il cite alors le quartier de Sécheron où la fondation est en train de projeter certains objets. Il remarque que la parcelle du «Petit Jacob», à la rue du Cendrier, fait l'objet d'une stratégie similaire.

M. Chappuis remarque qu'il est également possible de procéder à des échanges de parcelles, notamment dans la perspective d'équipements publics. Il rappelle que le fait de posséder des terrains permet effectivement d'anticiper.

Un commissaire des Verts demande alors des détails à l'égard de l'amélioration qualitative des anciens quartiers au regard des surfaces commerciales vides.

M. Chappuis rappelle que les locaux commerciaux vacants ont vu un accroissement ces dernières années, mais que, malgré toute la bonne volonté, ces surfaces demeuraient trop typées pour qu'on en fasse des logements. Il ajoute que ce phénomène d'accroissement semble être ponctuel. Il signale encore que l'article 8.1 du règlement d'utilisation du sol qui concerne les arcades commerciales est devenu très important, puisqu'il permet d'éviter la transformation de ces arcades en bureaux.

Le même commissaire des Verts demande ensuite ce qu'il est possible de faire dans les cours.

M. Chappuis répond que les cours sont généralement rentabilisées et qu'il est donc difficile d'en modifier l'usage. Il mentionne que certaines cours peuvent toutefois faire l'objet de projets intéressants grâce, notamment, aux actions d'associations.

M. Ferrazino remarque qu'une cour, à la rue Lissignol, était remplie de voitures et qu'elle est à présent devenue un espace vert requalifiant les lieux. Il pense qu'il est possible de réitérer ce type de démarche sur d'autres parcelles de la Ville de Genève.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) évoque alors les terrains Fiat et il se demande ce que deviendra cette zone. Il se demande également s'il est utile d'urbaniser la parcelle Soret si les terrains Fiat sont développés.

M. Ferrazino répond qu'Artamis fait l'objet d'une réflexion prévoyant 200 logements. Il ajoute qu'il n'est pas possible de laisser ce genre de lieux sans réflexion, mais qu'il n'est pas certain qu'une urbanisation soit envisagée dans le court terme.

Un commissaire socialiste demande ensuite ce qu'il en est de la participation de la Ville de Genève à l'égard du projet de la Praille.

M. Ferrazino répond qu'il est clair qu'une association ne peut pas imposer un aménagement. Il ajoute qu'il est par contre évident que la zone industrielle des Acacias doit faire l'objet d'une réflexion au vu de son utilisation actuelle et plus particulièrement au vu du nombre de parkings. Il rappelle alors que les différents gouvernements qui se sont succédé en Ville de Genève ont toujours tous souhaité conserver cette zone industrielle.

M. Chappuis ajoute que les urbanistes considèrent cette zone comme une ressource pouvant être valorisée dans un sens ou dans un autre.

Un commissaire socialiste se demande ensuite si la démarche Quartier 21 entamée à Lausanne, une démarche particulièrement constructive, est connue à Genève.

M. Chappuis répond que c'est la démarche qui a été réalisée à Saint-Jean. Il ajoute qu'elle est passionnante à bien des égards, mais qu'il craint qu'un tel fonctionnement, s'il est systématisé, devienne une usine à gaz.

Le même commissaire libéral remarque ensuite que, lorsque la zone agricole sera déclassée, les incidences sur la Ville de Genève seront importantes. Il pense dès lors qu'il serait judicieux d'intégrer cet aspect dans les réflexions. Il se demande par ailleurs si l'aspect social a été pris en compte à l'égard des jardins de poche.

M. Chappuis acquiesce, mais remarque qu'il est difficile de traiter des questions de toxicomanie ou de clochardisation. Il ajoute que ce travail se fait en partenariat avec les services sociaux de la Ville ainsi qu'avec des associations du type ATD Quart Monde.

Audition de M^{me} Claudine Dayer Fournet, déléguée à l'Agenda 21, et de M. Etienne Lézat, adjoint à la déléguée à l'Agenda 21

Présentation

M^{me} Dayer Fournet prend la parole et rappelle que l'unité Agenda 21 a été créée en 2001 et qu'il s'agit d'un organe de consultation. Elle mentionne que c'est à ce titre que M^{me} Wiedmer-Dozio l'a consultée pour l'élaboration du plan directeur. Elle rappelle encore que la Ville de Genève a signé la Charte d'Aalborg en 2004. Elle précise que l'unité Agenda 21 est un organisme idéal pour le développement d'un plan directeur communal, notamment en raison des compétences qui la caractérisent. Elle ajoute que ce plan est un projet unique et extrêmement intéressant en termes de développement durable.

M. Lézat prend la parole et rappelle les cadres du développement durable en mentionnant que la Ville remet en cause les canons de l'urbanisme moderne (*extraits en annexe*). Il signale que l'étalement urbain est ainsi une ville qui consomme plus d'énergie et plus de ressources sol, notamment agricoles. Il ajoute que le développement durable propose une ville plus compacte et plus dense, ayant une trame verte suffisante avec une mixité tant au niveau des activités qu'au niveau social. Il précise que ce sont ainsi de plus courtes distances à parcourir, des infrastructures cohérentes et une promotion des énergies durables qui sont suggérées par le développement durable.

Il mentionne qu'il est également important de prévoir une coordination des instances publiques gérant les populations, et de résoudre les inégalités sociales,

qui vont souvent de pair avec les inégalités écologiques. Il rappelle que la Charte d'Aalborg cristallise tous ces points en ayant une philosophie de conservatisme patrimonial. Il mentionne que cette charte propose également des indicateurs permettant de savoir si les mesures prises ont été atteintes. Il précise que cette charte a été renouvelée en 2004 et qu'elle est maintenant plus contraignante. Il mentionne encore que la Ville de Genève n'a pas encore signé cette deuxième édition.

Il explique ensuite que la mise en place de quartiers durables est évidemment la manière de rendre la ville durable. A cet égard, il évoque alors Fribourg-en-Brigau ainsi que le quartier de Hanovre, Kronsberg, réalisé pour l'exposition universelle. Il déclare que ces exemples sont notables, particulièrement à l'égard des dimensions environnementales, sociales et de mobilité qui les caractérisent. Il déclare alors que la planification de l'urbanisme doit prendre en compte le développement durable dont la vision est plus large que le simple aménagement du territoire. Il ajoute que le développement durable s'inscrit dans le temps, comme l'aménagement du territoire, et qu'il propose également des démarches participatives en promouvant la transversalité des aspects social, environnemental et économique.

M^{me} Dayer Fournet rappelle que la Délégation Agenda 21 réunit cinq magistrats ainsi que tous les chefs de département. Elle précise que le groupe Action 21 réunit, quant à lui, des experts qui participeront à la réflexion portant sur le plan directeur. Elle répète que les échanges avec le Conseil municipal sont très importants et que l'occasion est donnée de se servir du développement durable pour remettre en question un certain nombre de principes.

M. Lézat répète également que la Charte d'Aalborg fixe un certain nombre de contraintes.

M^{me} Dayer Fournet mentionne que ces dernières sont à l'étude à Genève.

Questions-réponses

Un commissaire libéral évoque alors la Praille, les Vernets ainsi que les Acacias et remarque qu'il serait un jour envisageable de faire *tabula rasa* et de construire un nouveau quartier en prenant en compte tous ces aspects. Il se demande si ce type de réflexion est en cours.

M^{me} Dayer Fournet répond qu'il est évident qu'un nouveau quartier est l'idéal pour mettre en œuvre tous ces aspects.

M. Lézat signale que tel a été le cas du quartier de Kronsberg. Il mentionne encore que le développement durable insiste sur le tri des déchets à la source.

Un commissaire des Verts déclare ensuite que la Ville de Genève n'a pas beaucoup de marge de manœuvre pour adopter des mesures inhérentes au développement durable analogues à celles prises par d'autres villes européennes. Il se demande donc si certains exemples étrangers pourraient être appliqués à Genève.

M. Lézat répond qu'il est vrai que les communes allemandes ont plus de pouvoir que les villes en Suisse. Il ajoute qu'un quartier durable est difficilement envisageable à Genève en raison des options qui ont été prises, mais il mentionne qu'il est toutefois possible de réaliser un certain nombre de choses en s'appuyant sur les programmes de la Confédération. Il précise que des études ont d'ailleurs été lancées avec le Service d'aménagement urbain.

Un commissaire de l'Union démocratique du centre se demande comment serait impliquée la commission municipale.

M^{me} Dayer Fournet pense qu'il faut fonctionner sur la base d'auditions. Elle répète qu'un débat politique est nécessaire. Elle rappelle que la démarche est, en l'occurrence, novatrice et qu'un forum pourrait également être organisé.

Un autre commissaire libéral se demande alors ce qu'il en est de l'aspect financier des phases de réalisation.

M^{me} Dayer Fournet répond que la première étape est de voter ce crédit, afin de débiter la réflexion. Elle ajoute que les projets seront ensuite étudiés les uns après les autres. Elle déclare encore que le développement durable est finalement une pesée d'intérêts.

Audition de M. Alfredo Scilacci, chef du Service des plans directeurs localisés au Département de l'aménagement, de l'équipement et du logement

Présentation

M. Scilacci prend la parole et explique que la loi est entrée en vigueur en 2002. Il rappelle que la loi prévoit des plans directeurs de quartier ainsi que des plans directeurs communaux, lesquels doivent être adoptés par le Conseil d'Etat. Il mentionne que ce type de planification distingue l'autorité municipale, qui est l'initiatrice du plan directeur communal, alors que le plan directeur de quartier peut être mis en œuvre par le Conseil d'Etat ou l'autorité municipale. Il rappelle ensuite que le plan directeur de quartier du Jardin des Nations a été adopté, tout comme celui du Bout-du-Monde.

Il précise que six communes ont adopté leur plan directeur communal et que celles qui possèdent moins de 1000 habitants ont demandé à s'en passer. Il évoque ensuite le «Cahier d'aménagement N° 6» (*annexe 6*) en signalant qu'il est

issu de la loi, un livret qui stipule les directives devant être suivies. Il explique encore que l'élaboration du cahier des charges du plan communal doit passer par le Service cantonal d'aménagement ainsi que par le Département de l'intérieur, de l'agriculture et de l'environnement, cela pour des considérations techniques permettant d'éviter les surprises. Il remarque que le département a reçu, pour le moment, une simple demande de crédit de la part de la Ville de Genève. Il signale qu'il proposera de soumettre le cahier des charges de la Ville aux différentes instances afin d'avoir des préavis de principe.

Questions-réponses

Un commissaire libéral remarque que le précédent plan directeur communal n'a jamais été étudié ni validé par le Conseil municipal. Il se demande quels ont été les inconvénients qui en ont résulté.

M. Scilacci répond que les plans directeurs communaux d'avant 2002 étaient des outils de référence pour les communes, mais qu'il n'est pas sûr que le Canton en ait tenu compte.

Un second commissaire libéral demande quelles sont les communes qui ont adopté leur plan directeur communal.

M. Scilacci répond qu'il s'agit, notamment, de Bellevue, Collonge-Bellerive, Onex et Perly-Certoux.

Un commissaire socialiste remarque ensuite que la Ville de Genève subit un certain nombre de nuisances liées à la mobilité. Elle se demande si le Canton en tiendra compte.

M. Scilacci répond que le Canton ne manquera pas de collaborer avec les entités publiques voisines.

Le premier commissaire libéral se demande s'il sera possible de réviser le plan directeur si la Ville se rend compte, dans huit ans, que certains éléments ne sont plus d'actualité.

M. Scilacci répond que rien n'empêche la Ville de réviser le plan directeur communal.

Vote et amendements

Un commissaire libéral intervient et remarque que le mode de fonctionnement est un élément important de la problématique. Il pense qu'il serait important de se prononcer sur cet aspect.

Un commissaire socialiste acquiesce.

Un commissaire radical se demande comment il est possible de décider du fonctionnement d'une autre commission.

Un commissaire des Verts mentionne alors que la commission doit se prononcer sur une procédure ainsi que sur un crédit. Il pense également qu'il est nécessaire d'obtenir des précisions à l'égard de la procédure et il voit donc mal comment il est possible de voter dès maintenant.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre remarque que ne pas voter bloquera le processus.

Un commissaire radical signale alors qu'il pensait que la commission choisie fonctionnerait avec l'unité Agenda 21 afin de travailler sur des projets soumis ensuite au Conseil municipal.

Un commissaire libéral pense que cette démarche doit dépendre de la commission de l'aménagement et de l'environnement au vu de l'importance du sujet. Il ajoute que l'agenda de la commission pourrait, dès lors, s'articuler en fonction des études de ce plan.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre se demande si ce n'est pas au bureau du Conseil municipal de se pencher sur cette question de procédure.

Le commissaire du Parti du travail pense également que c'est à la commission de l'aménagement et de l'environnement de traiter de ce sujet.

Un commissaire socialiste propose alors de voter cet objet avec un amendement recommandant que la commission de l'aménagement et de l'environnement soit l'interlocuteur des services s'occupant de ce plan.

Un commissaire libéral acquiesce.

La présidente propose donc: «La commission de l'aménagement et de l'environnement est l'interlocutrice privilégiée pour l'établissement dudit plan et est régulièrement tenue informée des travaux.»

Un commissaire des Verts intervient et déclare que le discours de la commission lui fait penser que ses membres sont plus qualifiés que ceux de la commission Agenda 21.

Le commissaire du Parti démocrate-chrétien répond que la commission de l'aménagement et de l'environnement connaît effectivement un certain nombre de termes et de détails techniques qui peuvent échapper à la commission Agenda 21.

Un commissaire libéral ajoute qu'il est également possible d'inviter la commission Agenda 21.

Le commissaire radical, quant à lui, pense qu'il serait logique que ce soit la commission de l'aménagement et de l'environnement qui s'occupe du plan directeur communal.

Un commissaire de l'Alliance de gauche (SolidaritéS et Indépendants) (AdG/SI) mentionne que l'amendement devrait être une recommandation et non un article ajouté. En outre, il se félicite qu'une commission vote enfin un projet concernant le plan directeur communal. Il ajoute être en faveur d'un vote dès à présent.

Un autre commissaire de l'AdG/SI se demande qui donnera mandat à la commission pour s'occuper de cette problématique.

Une commissaire des Verts propose alors d'ajouter une phrase afin que les deux commissions puissent collaborer ensemble. En outre, elle pense qu'il serait nécessaire que ce soit un amendement et non une recommandation, afin de rendre la condition contraignante.

Le commissaire de l'Union démocratique du centre acquiesce en rappelant que ce sera la séance plénière du Conseil municipale qui décidera en fin de compte.

Un autre commissaire libéral pense que la commission de l'aménagement et de l'environnement devrait s'occuper de ce plan, puis le soumettre à la commission Agenda 21. Il ajoute qu'il semble nécessaire qu'une seule commission ait une vision générale de la démarche.

Un autre commissaire des Verts souscrit à cette proposition.

Un commissaire de l'AdG/SI déclare alors n'avoir jamais vu une commission s'autosaisir d'un sujet.

Un autre commissaire libéral répond que, en l'occurrence, ce n'est pas le cas, puisqu'il s'agit d'une proposition sur laquelle la séance plénière se prononcera.

Le principe d'un amendement est adopté par 12 oui (2 Ve, 1 T, 3 S, 1 UDC, 1 R, 1 DC, 3 L) contre 2 non (2 AdG/SI) et aucune abstention.

L'amendement proposé, «La commission de l'aménagement et de l'environnement est l'interlocutrice privilégiée du Conseil administratif en relation avec l'établissement dudit plan et est régulièrement informée des travaux. Elle peut en tout temps s'adjoindre le concours d'autres commissions», est accepté par 12 oui (2 Ve, 1 T, 3 S, 1 UDC, 1 R, 1 DC, 3 L) contre 2 non (2 AdG/SI) et aucune abstention.

Le projet d'arrêté de la proposition PR-399 ainsi amendé est accepté à l'unanimité des voix (2 Ve, 1 T, 2 AdG/SI, 3 S, 1 UDC, 1 R, 1 DC, 3 L).

PROJET D'ARRÊTÉ AMENDÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la législation fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu les articles 11 bis et 36 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 850 000 francs destiné à l'établissement du plan directeur communal «Renouvellement urbain».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 850 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2011.

Art. 4. – La commission de l'aménagement et de l'environnement est l'interlocutrice privilégiée du Conseil administratif en relation avec l'établissement dudit plan et est régulièrement informée des travaux. Elle peut en tout temps s'adjoindre le concours d'autres commissions.

Annexes:

Annexe 1: courriel de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio

Annexes 2 à 13: extraits de présentations

Annexe 1: Courriel du 14 septembre 2005 de M^{me} Marie-José Wiedmer-Dozio.

Madame la Présidente et chère Madame,

Permettez-nous de revenir sur la question posée lors de notre audition du 6 septembre à propos de l'élaboration d'une charte avec le Canton qui devrait permettre de mettre en place le Plan directeur communal et à laquelle nous n'avons répondu que de manière partielle, vu que ce terme n'avait, à notre connaissance, jamais été associé à l'élaboration du cahier des charges demandé par les directives émises par le DAEL.

Nous avons donc approfondi la question et voici les compléments de réponse que nous pouvons dès lors apporter à votre commission.

Le cahier des directives relatives aux plans directeurs localisés publié en juin 2003 par le DAEL précise que:

- l'exécutif communal organise et dirige l'étude;
- le DAEL suit le processus d'élaboration et contrôle le projet avant son approbation (CM et Conseil d'Etat);
- le DAEL est représenté dans le comité de pilotage du projet;
- le DAEL reçoit le cahier des charges de l'étude et donne son accord.

Les directives relatives au plan directeur communal ne s'appuient donc pas sur une notion de «charte». Si ce terme apparaît deux fois dans le rapport, c'est en qualité d'«instruments parmi d'autres»: en page 35 sous la dénomination de «charte d'aménagement des espaces extérieurs» et en page 53 dans l'annexe «Boîte à outils» («charte d'aménagement de l'agglomération transfrontalière»).

En conclusion, le terme de «charte» est moins précis et moins technique que la notion de «cahier des charges», telle qu'elle a été présentée le 6 septembre dernier à votre commission. La «charte» s'applique à des accords qui doivent être passés entre autorités lorsqu'il n'y a pas de cadre légal pré-défini. Ce qui n'est bien entendu pas approprié au plan directeur communal, puisque cet instrument repose sur la loi votée par le Grand Conseil le 29 novembre 2002.

Dans l'espoir que ces informations complémentaires intéresseront la commission, nous vous laissons le soin d'en informer ses membres et vous prions de recevoir, Madame la Présidente et chère Madame, nos salutations distinguées.

Marie-José Wiedmer-Dozio
Service d'urbanisme
Ville de Genève
4, rue de Jargonnant
1207 Genève

Annexe 2: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 1, page 1



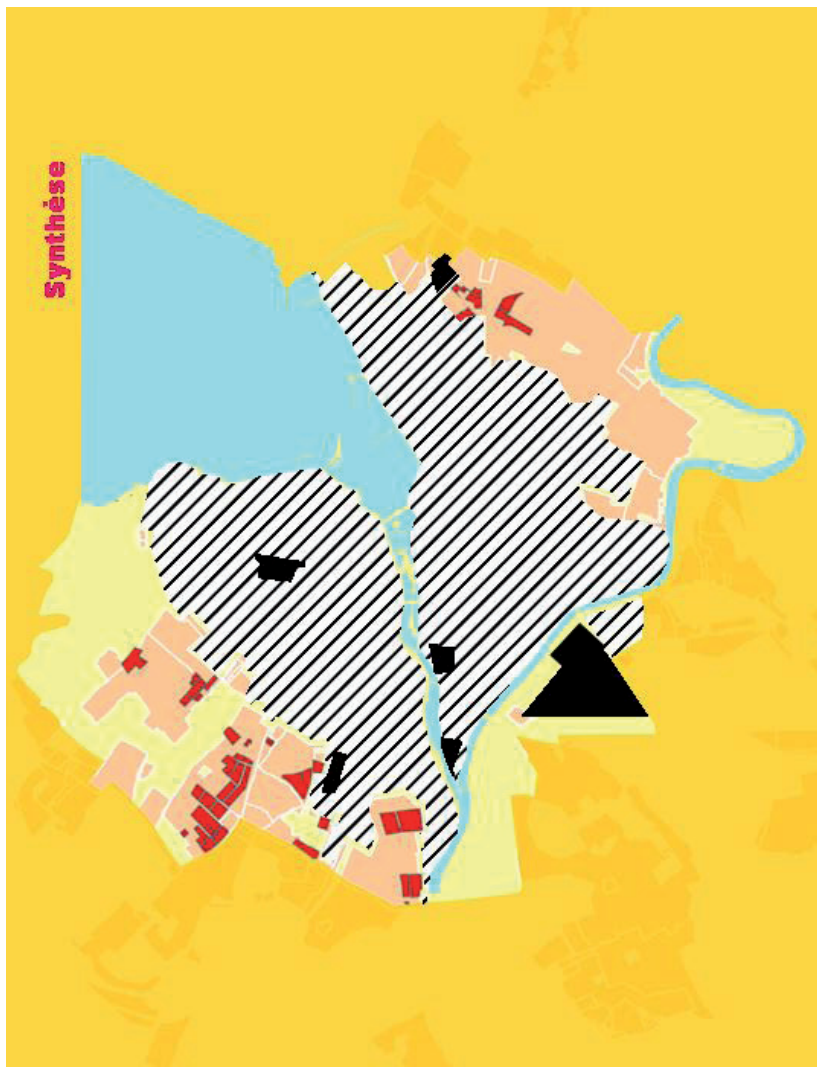
Annexe 3: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 1, page 2



Annexe 4: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 1, page 3



Annexe 5: *extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 1, page 10, «efforts dans la zone de développement, développement qualitatif dans les quartiers anciens et grands potentiels d'aménagement»*



Annexe 6: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 1, page 11, «un plan des déplacements urbain»



Annexe 7: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 1, page 13, «un plan des déplacements urbain prenant en compte les nouvelles infrastructures régionales de transport»



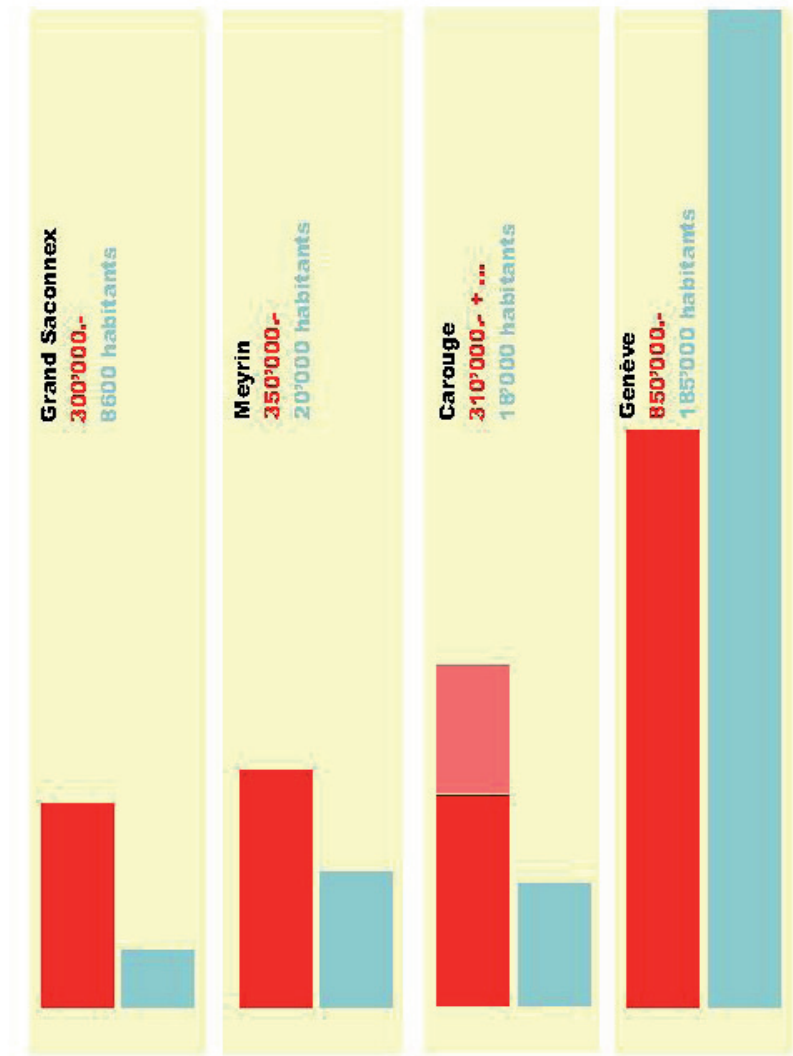
Annexe 8: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 1, page 15, «des espaces verts et bleus»



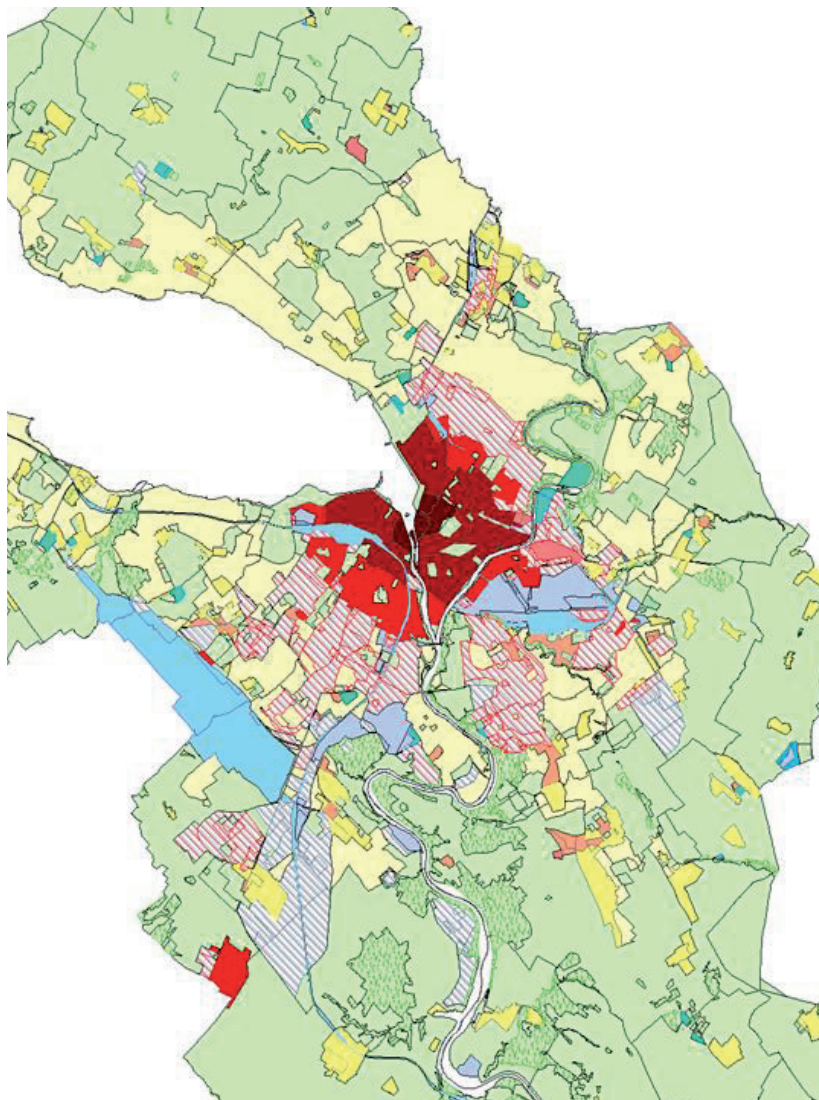
Annexe 9: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 2, page 3, «cahiers de l'aménagement 6»



Annexe 10: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 2, page 6, «un plan directeur relativement bon marché»



Annexe 11: extraits de la présentation de M. Chappuis sur le plan directeur communal, document 2, page 33, «plan de zones, état septembre 2005»



Annexe 12: extraits de la présentation de M. Lézat sur le plan directeur communal, page 3, «le regard du développement durable»

Ville durable?

Ville actuelle	« Réponses » du développement durable
Etallement urbain	• Ville compacte • Requalification des centres • Polycentrisme • trames vertes
Augmentation de la mobilité	• Ville des courtes distances • Densification le long des axes de transport • Mobilités alternatives • Coordination urbanisation (habitat/emploi) – transport
Effets sociaux	• Participation • Solidarité
Déconnexion des territoires	• Nouvelle gouvernance • Prise en compte des bassins de vie • Indicateurs de développement durable

Annexe 13: extraits de la présentation de M. Lézat sur le plan directeur communal, page 4, «les contraintes de la charte d'Aalborg, signée en 2004 par la Ville de Genève»

Charte d'Athènes / Charte d'Aalborg	
Charte d'Athènes (1933)	Charte d'Aalborg (1994)
• Table rase	• Attitude patrimoniale. • Mise en valeur.
• Abstraction de l'architecture par rapport au contexte environnant • Style international.	• Insertion du bâti dans un environnement multidimensionnel.
• Zonage • Sectorisation de l'action publique	• Mixité fonctionnelle et politique transversale.
• Fluidification de la circulation. • Séparation des circulations.	• Réduction de la mobilité contrainte. • Reconquête de la voirie par tous les modes de transport.
• Urbanisme d'experts. • Géométrisation et rationalisation de la ville.	• Urbanisme participatif. • Singularité des réponses.

M^{me} Monique Cahannes, présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement (S). En ma qualité de présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, je n'entrerai pas dans le vif du sujet, je laisse cela aux commissaires qui donneront la position de leur parti. Je voulais simplement souligner que, avec le seul énoncé «révision du plan directeur communal», on peut imaginer que c'est un travail d'importance et de grande envergure qui nous occupera un certain temps. Aussi bien les personnes que nous avons entendues lors des auditions que les membres de la commission de l'aménagement et de l'environnement qui ont traité cet objet, nous nous sommes demandé comment un suivi pouvait être donné à ce projet d'importance.

Par 12 voix contre 2, la commission a décidé d'ajouter un quatrième article à l'arrêté. Je vous le lis: «La commission de l'aménagement et de l'environnement est l'interlocutrice privilégiée du Conseil administratif en relation avec l'établissement dudit plan et est régulièrement informée des travaux. Elle peut en tout temps s'adjoindre le concours d'autres commissions.» Je vous saurais gré de voter cette proposition PR-399 avec le nouvel arrêté de la commission de l'aménagement et de l'environnement.

Premier débat

M. Olivier Norer (Ve). Je n'ai pas pris la parole en qualité de rapporteur sur cette proposition afin de limiter la longueur des débats sur un objet passablement opaque pour les non-initiés. D'ailleurs, et je tiens à remercier M^{me} la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, le sujet nous tiendra en haleine pendant de nombreux mois. Je vous prie d'excuser le caractère peu pédagogique du rapport. Toutefois, je vais essayer, dans cette intervention au nom de l'Alternative, de rendre le débat un peu plus visible sur ce plan directeur communal, tout en énonçant la position de l'Alternative.

Le plan directeur communal est l'outil de base pour l'aménagement du territoire. C'est le cadre dans lequel s'insèrent normalement les débats et les réalisations en matière de construction; on le vote et on s'y réfère pour une période d'environ dix à quinze ans. C'est dire que l'enjeu en vaut la chandelle. Le plan directeur est en quelque sorte la «constitution» de l'aménagement du territoire et, dans ce cadre précis, j'irai même plus loin, c'est un peu la «constituante» de l'aménagement du territoire. Je m'expliquerai tout à l'heure.

Ce plan directeur communal intitulé «Renouveau urbain» entre dans un cadre bien spécifique, à savoir le plan directeur cantonal «Genève 2015». Il s'insère aussi dans le cadre, toujours légal, de la loi modifiant la loi d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire L 130 du 29 novembre 2002. Ainsi, avec cette obligation légale de rendre un plan directeur communal et de le

voir s'insérer dans le cadre du plan directeur cantonal, le Service d'urbanisme, que nous tenons à remercier de ses travaux, a mis sur pied un projet de plan directeur communal. C'est le troisième du genre – le premier date de 1981 et le second de 1993 – et il s'appelle donc «Renouvellement urbain». En voici les grandes lignes. Il pose une série de constats propres à Genève comme, d'ailleurs, à toutes les grandes villes, centres d'agglomération.

A Genève, différentes problématiques ont été cernées. Il s'agit notamment de la saturation du réseau routier; de la concurrence économique spatiale, notamment avec les centres commerciaux en périphérie; du coût foncier en milieu urbain, en particulier dans l'hypercentre; des coûts municipaux d'infrastructures d'ordre d'agglomération, sur laquelle d'ailleurs nous allons revenir.

Pour répondre à tous ces enjeux spécifiques à la Ville de Genève, le projet de plan directeur communal propose toute une série de pistes de travail, dont cinq sont énumérées. La première piste est importante, notamment pour nous, l'Alternative, puisqu'elle concerne la structure d'organisation du travail sur le plan directeur communal. Elle est intitulée «Une organisation renouvelée». En effet, il s'agit de travailler dans le cadre du développement durable et d'en intégrer les différentes dimensions; de s'ouvrir à d'autres champs que le simple geste d'urbanisme au sein de l'administration, en allant au-devant des autres départements, notamment celui de la culture et celui des sports et de la sécurité; d'associer le Conseil municipal à l'élaboration de ce projet, intéressant pour nous, conseillers municipaux. Les éléments propres à la Ville doivent faire partie inhérente de ce projet de plan directeur communal. En effet, il y a toute une série de problématiques comme, par exemple, la répartition financière des charges d'agglomération que nous, Ville de Genève, avons à supporter. Elles doivent être discutées au sein de ce plan directeur et des pistes en la matière sont à élaborer.

Il y a la question du construit, toujours importante en matière d'aménagement du territoire, et elle doit nous dicter les marges de manœuvre. Il s'agit notamment de continuer dans trois orientations. D'abord, avec les constructions en zone de développement – en l'occurrence, comme nous avons pu le faire hier soir, à une large majorité, pour le quartier du Mervelet – et le développement qualitatif dans les quartiers centraux de notre ville. Ensuite, et c'est un document relativement nouveau, les grands potentiels d'aménagement, dont un, en particulier, devrait recueillir l'unanimité, à proximité du centre-ville, à savoir le quartier des Acacias, la grande zone industrielle, où il y a de nombreuses friches à l'heure actuelle, des zones de garages peu valorisées et qui mériteraient mieux. Enfin, une dimension tout aussi importante est la problématique du plan de déplacements urbain. La Ville de Genève, à travers son territoire, accueille non seulement le trafic de destination des automobiles de toute l'agglomération, mais aussi celui du transit. Il est nécessaire de prendre à bras-le-corps cette problématique, en tenant compte, bien sûr, du plan directeur cantonal.

Enfin, la proposition avance des éléments nouveaux et intéressants, notamment une politique d'environnement comprenant à la fois des espaces verts et des espaces bleus. Je m'explique. Quand on voit les débats – notamment au sujet du Fil du Rhône – et les problématiques inhérentes à l'aménagement de la rade, les espaces verts ne sont pas les seuls lieux de qualité auxquels il faut s'intéresser; il y a aussi les espaces bleus, notamment notre rade.

Afin de ne pas trop entrer dans les détails de toutes ces étapes, je ne développerai qu'un seul point, considéré par l'Alternative comme très important. Il s'agit du premier point, la question de l'organisation du plan directeur. Nous le voyons, dans le cadre des discussions sur son processus et sa mise en forme, ce plan directeur a quelque chose de tout à fait nouveau dans sa manière d'être: il est basé sur le développement durable et il intègre différentes dimensions, échappant ainsi au seul aspect urbanistique habituel. La dimension du développement durable est une pierre d'achoppement de ce programme. Il s'agit, dans ce cadre-là, de discuter de l'élaboration de ce plan directeur avec l'ensemble des parties concernées et, notamment, avec les différents départements de notre administration.

Ensuite, comme Monique Cahannes l'a relevé, le Conseil municipal est invité à donner son avis, par l'intermédiaire de la commission de l'aménagement et de l'environnement. Puis cette commission sera associée pour finaliser la mise en forme de ce plan directeur sur lequel nous serons appelés à voter. Un grand tableau très détaillé sera élaboré, mais, malheureusement, je ne peux pas vous l'expliquer dans le détail. La commission sera invitée à discuter chaque point, chaque fiche, et elle pourra s'associer le concours d'une autre commission, par exemple celle d'Agenda 21 ou celle des sports et de la sécurité, afin d'étudier plus précisément deux ou trois problématiques. Une fois tout ce travail d'analyse terminé, nous pourrions enfin adopter ce document en séance plénière.

Ce soir, Mesdames et Messieurs, l'Alternative vous demande d'accepter ce rapport et de permettre à cet exemple de démocratie participative de voir le jour.

Le président. Merci, Monsieur le conseiller municipal, pour ces explications qui complètent avantageusement votre rapport.

Mesdames et Messieurs, avant de donner la parole à M. Hainaut, je vous informe que, selon la durée de vos interventions, nous interrompons à 19 h ou, si vos interventions sont plus ou moins brèves, nous terminerons ce sujet avant la pause.

M. Jean-Marie Hainaut (L). Je ne vous donne pas de garantie, Monsieur le président, quant à la longueur de mon intervention, cela dépendra de l'inspiration du moment.

Ce sujet nous a beaucoup intéressés, parce que, effectivement, il s'agit de l'avenir de l'organisation de notre municipalité. Je ne reviendrai pas sur tous les éléments très bien exposés par le rapporteur, représentant de l'Alternative. Je veux simplement insister sur un point qui, pour nous, est une source d'inquiétude quand on songe au déroulement des débats, non pas qu'ils aient manqué de courtoisie, puisque, au contraire, ils ont été très constructifs. Mais lorsqu'il s'est agi de trouver un moyen d'inventer, d'imaginer une procédure de collaboration entre le Conseil administratif, les services de la Ville et le Conseil municipal au travers d'une ou de plusieurs de ses commissions, nous nous sommes aperçus que, finalement, chacun d'entre nous – et j'étais du nombre – avait une propension certaine à une grande imagination, mais également à beaucoup compliquer les choses.

Finalement, nous sommes arrivés à une solution à mon point de vue satisfaisante pour autant que, dans son application future, la commission de l'aménagement et de l'environnement actuelle, mais également ses successeurs, ainsi que les autres commissions du Conseil municipal comprennent bien dans quel sens travailler. Les différentes propositions évoquées lors des travaux de la commission – doubles renvois, doubles responsabilités – étaient autant de pistes certes légitimes mais qui portaient en germe la multiplication du travail. J'espère que toutes ces pistes de réflexion, pour intéressantes qu'elles soient, seront laissées de côté au bénéfice d'une procédure aussi simple que possible. Je crois qu'il n'y a pas de volonté, de la part de la commission de l'aménagement et de l'environnement, d'exercer une hégémonie sur ces domaines, mais simplement de travailler efficacement.

Même si c'est un peu en dehors de nos habitudes, si la commission de l'aménagement et de l'environnement souhaite associer une fois, mais pas forcément tout le temps, tel ou tel représentant d'une autre commission à ses travaux, cela fonctionnera bien, pour autant que l'ensemble des conseillers municipaux comprennent bien dans quel sens nous allons. Ma seule inquiétude à ce stade-là, comme souvent dans ce Conseil municipal face à quelque chose de nouveau, c'est notre tendance à compliquer à l'excès. J'espère bien que ce ne sera pas le cas en l'occurrence, parce qu'il y a véritablement un enjeu intéressant dans cette collaboration entre le Conseil municipal et le Conseil administratif, et il nous appartiendra, pour notre part, de savoir raison garder dans le degré de difficulté et de complexité que nous mettrons dans ces travaux.

Le président. M. le conseiller administratif Christian Ferrazino me signale qu'il ne sera pas là pour notre séance de 20 h 30 et qu'il conviendrait que nous puissions terminer ce point avant la pause. Nous en prenons note.

M. François Sottas (AdG/SI). Je remercie la présidente de la commission de l'aménagement et de l'environnement, M^{me} Cahannes, d'avoir été discrète sur le vote de l'article 4 de ce projet d'arrêté en commission. Mais je ne vais pas être aussi discret... Je dénonce les coupables qui n'ont pas accepté cet amendement: l'Alliance de gauche! Effectivement, l'adjonction de cet article 4 ne nous a pas convaincus, car, sur le moment, il ne nous a pas semblé utile. Nous avons eu l'impression que la commission de l'aménagement et de l'environnement allait s'autosaisir des projets – même si, c'est vrai, il ne s'agit pas tout à fait de cela.

Cela ne remet pas en cause l'acceptation de cette proposition PR-399 par l'Alliance de gauche, car elle donnera une perspective très intéressante à nos travaux futurs. Nous irons donc dans le même sens que les préopinants sur cet objet. Au sein de l'Alliance de gauche, nous accepterons in extenso cette proposition.

M^{me} Nicole Valiquer Grecuccio (S). Tout d'abord, au nom du groupe socialiste, j'aimerais relever une erreur dans le rapport. En page 6, il est dit qu'un commissaire socialiste – qui n'est autre que mon collègue M. Deshusses – «ajoute que ce plan directeur communal n'est finalement qu'un pensum dont le but est de répondre à une obligation». Vous pensez bien que, s'il avait tenu de tels propos, nous en serions désolés et fâchés avec lui. Mais comme nous respectons notre chef de groupe, qui n'est pas chef de groupe pour rien puisqu'il porte la pensée socialiste, nous voulons expliquer que nous avons justement insisté pour dire le contraire. En effet, lors de la présentation de la proposition, une des personnes auditionnées nous a donné l'impression qu'elle disait répondre à une exigence de l'Etat, qu'il fallait bien s'y mettre et élaborer ce plan directeur communal. M. Deshusses, au nom du groupe socialiste, est intervenu pour dire qu'effectivement ce n'était pas là un pensum. Comme nous l'avions exprimé lors de la première audition sur ce plan directeur communal, le groupe socialiste pense, comme d'autres groupes ici, qu'il s'agit, au contraire, d'une formidable opportunité de dessiner la ville que nous voulons pour ces prochaines années. Bien plus qu'un pensum, c'est un formidable projet collectif qui doit nous mobiliser.

Raison pour laquelle nous avons soutenu l'amendement pour une collaboration active de la commission de l'aménagement et de l'environnement aux travaux de mise en place du plan directeur communal. Pourquoi la commission de l'aménagement et de l'environnement? Parce que, peu à peu, au gré des discussions, elle se forge un savoir, des connaissances, un vocabulaire commun. A chaque projet ponctuel qui lui est soumis, il lui semble opportun de disposer d'un outil prospectif où il est permis d'entrevoir une perspective bien plus intéressante, bien plus large, à savoir celle de la ville.

Au-delà de la Ville, le Parti socialiste aimerait rappeler son souhait de voir ce plan directeur communal être une occasion d'explorer des collaborations soutenues avec les communes environnantes, notamment sur la thématique de la communauté urbaine. Il souhaite connaître aussi les projets que nous pourrions porter avec d'autres collectivités publiques, dont les intérêts sont les mêmes que ceux de la Ville, et voir se développer des programmes de logements, d'équipements – ou autres encore.

Enfin, la problématique transfrontalière est aussi comprise dans ces interrogations, puisque nombre de projets sont d'importance régionale, avec des incidences locales, donc sur notre commune. Il s'agit notamment du projet de la ligne Cornavin-Eaux-Vives-Annemasse (CEVA), qui va modeler tout le secteur de la gare des Eaux-Vives.

A mon avis, M. Norer a très bien relevé la problématique de la mobilité et celle de l'environnement. Pour notre part, nous aimerions rappeler qu'il est tout à fait possible de concilier les exigences environnementales avec un projet de paysage cohérent et un projet de construction. Au cours des débats d'hier sur la proposition PR-415, nous étions heureux de voir que, lors de la séance du 20 avril 2005, nous disions déjà que le plan directeur communal devait s'occuper de périmètres comme le Mervelet et la Forêt. Nous constatons avec satisfaction que des projets de construction ambitieux peuvent s'articuler avec le respect du paysage. Nous devons tous relever ce grand défi: montrer que nous pouvons construire tout en respectant l'environnement. Cette conciliation dans les objectifs devrait chaque fois guider l'examen des dossiers soumis à notre Conseil.

En conséquence, le Parti socialiste se réjouit d'accepter cette proposition et de participer aux travaux futurs, avec une petite réserve toutefois, relevée par l'un des commissaires en commission: n'imaginons pas que nous allons professionnaliser la commission de l'aménagement et de l'environnement! Elle restera bel et bien un partenaire de dialogue sur des objectifs politiques, car tel est son rôle: donner une ligne politique à ce plan directeur communal.

M. Guy Dossan (R). Je vous rassure, Monsieur le président, je n'ai pas l'habitude de parler dix minutes, j'aurai fini avant 19 h! Je ne reviendrai pas sur l'importance de ce document, car cela a déjà été relevé par les préopinants.

La seule chose qui inquiète un peu le groupe radical, c'est la procédure, comme l'a dit le préopinant libéral. C'est vrai, il est extrêmement positif que le Conseil municipal soit consulté en amont d'une prise de décision. Mais nous avons pu nous rendre compte en commission que nous ne sommes pas très au clair sur le déroulement de la procédure. La commission de l'aménagement et de l'environnement ne pourra pas s'autosaisir de projets, notre règlement l'interdit.

Comment la commission discutera-t-elle de certains projets de ce plan directeur, puisqu'elle n'est pas habilitée à prendre des décisions à la place de notre Conseil municipal en séance plénière?

Il y a peut-être une procédure à mettre au point. C'est nouveau, certains l'ont relevé tout à l'heure, mais nous devons trouver quelque chose et être attentifs, sinon nous pourrions faire plusieurs fois le travail. En effet, si des décisions de la commission de l'aménagement et de l'environnement ne plaisent plus au moment d'accepter le plan directeur en séance plénière, on risque d'entendre que ce n'est pas possible, car on n'a pas pensé à ceci ou à cela... Une procédure doit être mise en place. Ce sera difficile, mais si nous la trouvons, nous espérons qu'elle facilitera notre travail.

Le président. Merci de votre brièveté, Monsieur Dossan!

M. Robert Pattaroni (DC). Je voudrais citer et commenter un passage du rapport, rapport qui est d'ailleurs bien complet. A la page 2, l'intervention d'un collaborateur de la Ville de Genève est relatée: «Il remarque, par exemple, que la population a besoin de plus en plus de place pour se loger.» C'est vrai, mais, il faut le savoir, le canton de Genève bat malheureusement un triste record. En effet, une étude de l'Office cantonal de la statistique, parue en décembre 2005 et que vous avez probablement tous reçue, traite précisément des résultats du recensement de la population et des logements de 2000. Il en ressort que le canton de Genève a la densité d'habitants par logement la plus forte de toute la Suisse. On est malheureusement dans le mal-être en meilleure position et inversement.

Une comparaison par commune montre que c'est en ville de Genève que les ménages sont le moins «au large». Ce n'est pas seulement parce que des personnes sont dans des petits appartements – dans lesquels, de toute façon, peu de personnes vivent – mais en raison, précisément, du nombre de pièces à disposition des ménages, qu'ils soient d'une, deux, trois, voire huit personnes. Il y a donc beaucoup à faire à Genève.

Je ne suis pas en train de plaider ici pour un programme de promotion, mais nous devons faire en sorte qu'à Genève la population – de toutes conditions, mais surtout les catégories plus modestes – ait droit à un taux d'occupation tout à fait correct. Dans le canton de Genève, le taux d'occupation faible, c'est-à-dire où les gens sont à l'aise, est de 32%, alors qu'à l'échelon suisse il est de 45% et, pour certains cantons, largement supérieur encore. Le taux équilibré à Genève, c'est les deux tiers; en Suisse, c'est 54%; le taux d'occupation forte, où on est vraiment à l'étroit, c'est de 2,2% au niveau du canton et de 1,2% à l'échelon suisse.

Si ce programme pouvait contribuer à aller de l'avant de façon à améliorer les conditions de logement des habitants du canton et surtout de la ville, eh bien, tant mieux!

Deuxième débat

Mis aux voix article par article et dans son ensemble, l'arrêté amendé par la commission est accepté à l'unanimité.

Il est ainsi conçu:

ARRÊTÉ

LE CONSEIL MUNICIPAL,

vu l'article 30A, alinéa 2, de la loi sur l'administration des communes du 13 avril 1984;

vu la législation fédérale sur l'aménagement du territoire;

vu les articles 11 bis et 36 de la loi cantonale d'application de la loi fédérale sur l'aménagement du territoire;

sur proposition du Conseil administratif,

arrête:

Article premier. – Il est ouvert au Conseil administratif un crédit extraordinaire de 850 000 francs destiné à l'établissement du plan directeur communal «Renouvellement urbain».

Art. 2. – Au besoin, il sera provisoirement pourvu à la dépense prévue à l'article premier au moyen d'emprunts à court terme à émettre au nom de la Ville de Genève, à concurrence de 850 000 francs.

Art. 3. – La dépense prévue à l'article premier sera inscrite à l'actif du bilan de la Ville de Genève, dans le patrimoine administratif, et amortie au moyen de 5 annuités qui figureront au budget de la Ville de Genève de 2007 à 2011.

Art. 4. – La commission de l'aménagement et de l'environnement est l'interlocutrice privilégiée du Conseil administratif en relation avec l'établissement dudit plan et est régulièrement informée des travaux. Elle peut en tout temps s'adjoindre le concours d'autres commissions.

Un troisième débat n'étant pas réclamé, l'arrêté devient définitif.

9. Propositions des conseillers municipaux.

Néant.

10. Interpellations.

Néant.

11. Questions écrites.

Néant.

Le président. Je rappelle que les membres du bureau sont invités à la salle Nicolas-Bogueret pour une communication, qui durera juste quelques instants. Bon appétit et à tout à l'heure!

Séance levée à 19 h.

SOMMAIRE

1. Communications du Conseil administratif	4678
2. Communications du bureau du Conseil municipal	4678
3. Prestation de serment de M ^{me} Odette Saez, remplaçant M. Guillaume Barazzone, conseiller municipal démissionnaire	4678
4. Questions orales	4678
5. Rapport de la commission des pétitions chargée d'examiner la pétition intitulée: «Pour une route en descente barrée pendant un laps de temps défini et de manière hebdomadaire pour pratiquer le long-board» (P-126 A).	4685
6. Rapport de la commission sociale et de la jeunesse chargée d'examiner la pétition intitulée: «Subventionnement des foyers de jour pour personnes âgées du canton» (P-142 A).	4702
7. Rapport de la commission des travaux chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 12 mai 2004 en vue de l'ouverture d'un crédit de 788 000 francs destiné au remplacement des fluides et des installations techniques, situés dans l'immeuble du boulevard Helvétique 29, Halle de Rive, parcelle N° 6928, feuille 1, section Genève-Cité (PR-342 A).	4722
8. Rapport de la commission de l'aménagement et de l'environnement chargée d'examiner la proposition du Conseil administratif du 23 février 2005 en vue de l'ouverture d'un crédit de 850 000 francs destiné à la révision du plan directeur communal d'aménagement intitulé «Renouvellement urbain» (PR-399 A).	4732
9. Propositions des conseillers municipaux	4769
10. Interpellations	4769
11. Questions écrites	4769

La mémorialiste:
Marguerite Conus